LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

DÉCEMBRE 2019

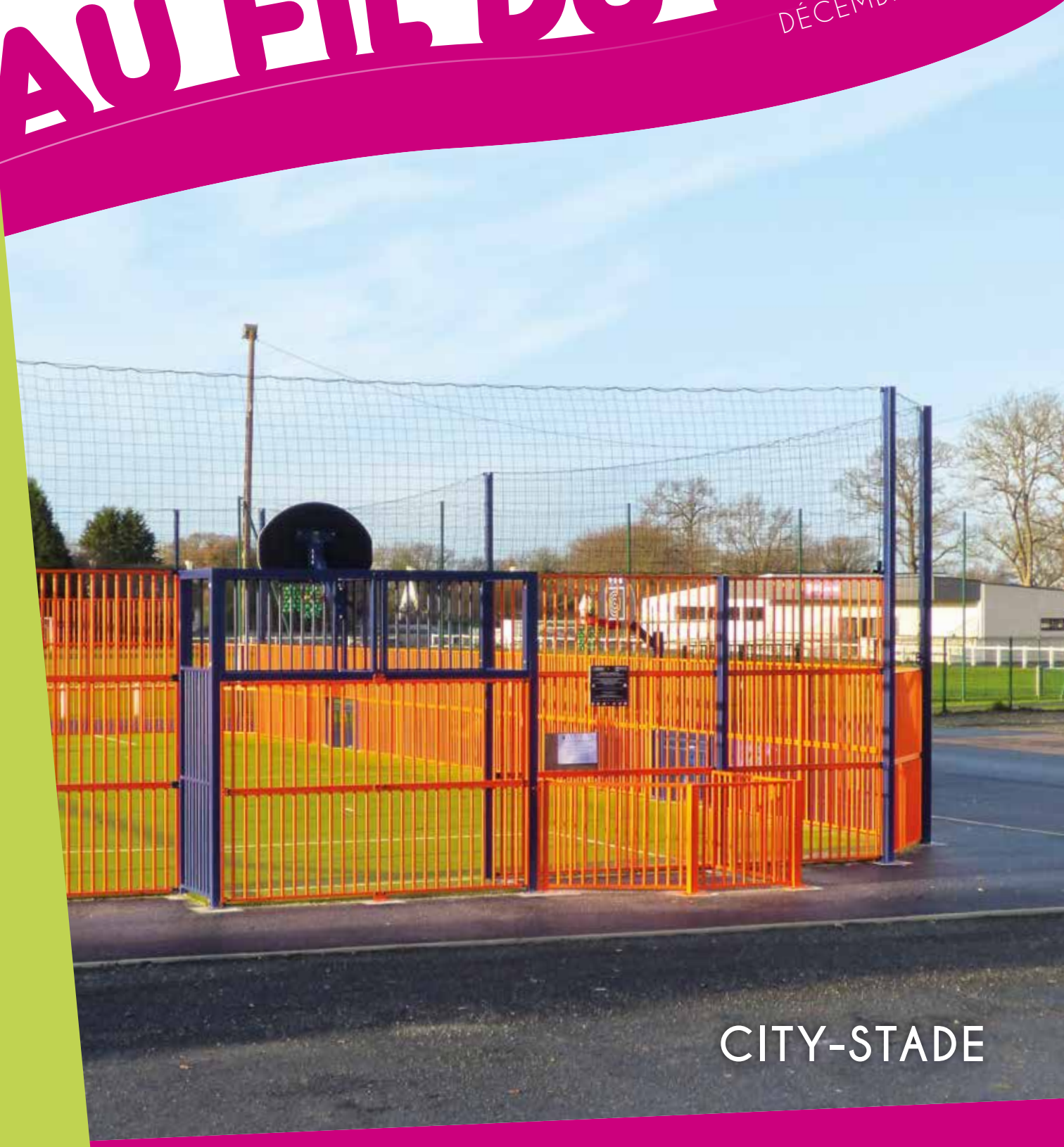

CITY-STADE

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 70

SOMMAIRE

Voeux du Maire 2
Conseil municipal 3-11
Conseil municipal des enfants 11
Inaugurations 12-13
Travaux 14
Signalisation 15
Banque alimentaire 16
Départ en retraite et mutation 16
Associations 17
Hommage à Alexis Jouan 17
Cérémonies 18
Sport 19
Culture 20
Ecoles 21-23
Journée citoyenne 23
Repas des ainés 24
Hommage à J. Le Bonniec 24
Résidence An Heol 25
Associations 26-29
Personnel communal 32
Infos pratiques 33-34
Etat civil 35

Mairie
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : décembre 2019

LE MOT DU MAIRE

Chère Lanvollonnaise,
Cher Lanvollonnais,

Ce dernier bulletin de l'année retrace l'activité communale de ces derniers mois.
Une activité intense qui a permis de conclure de nombreux dossiers dont certains avaient été initiés quelques années.
Je pense évidemment au nouveau centre de secours, qui après de longues études, est aujourd'hui opérationnel pour la plus grande satisfaction de nos sapeurs-pompiers qui ont longtemps patienté avant de prendre possession de leur nouvelle structure.
Les travaux de la rue de la Gare sont à présent terminés et l'aménagement de cette rue valorise l'entrée en agglomération en venant de Tressignaux.
Une autre rue, celle du Moulin, a été l'objet de nos préoccupations. Les travaux ont été réalisés conjointement avec ceux de la rue de la Gare.
Dans la continuité des travaux de voirie de campagne, la route menant du Veuzit à Ru Bihan a été enrobée sur une distance de 400 mètres.
Un événement pour nos jeunes : la création d'un city-stade au sein du complexe sportif. Cet équipement fait le plaisir de nos enfants.
La nouvelle signalétique installée en centre-ville permet à nos visiteurs de s'orienter plus facilement.
La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, les trois établissements scolaires accueillent près de 600 élèves.
D'autres faits ou actions d'actualité municipale vous sont présentés dans cette édition locale, je vous laisse en prendre connaissance.
La distribution de ce bulletin municipal est pour moi l'occasion de vous souhaiter une agréable fin d'année, qui approche et est toujours un moment attendu par les enfants mais aussi par les plus grands.
J'espère qu'elle sera pour tous un moment de bonheur en famille ou entre amis.
Je présenterai mes vœux à la population **le dimanche 5 janvier à 11H00, salle Armor Argoat**.
Ce sera pour moi l'opportunité de retracer les moments forts de l'année écoulée au cours d'un moment de convivialité.

A bientôt.

Arsène NICOLAZIC
Maire de Lanvollon

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le mercredi 10 avril à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, adjoints
Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Estelle GUYOT, Madame Monique LE VOGUER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Madame Sandrine NIVET donne procuration à Madame Patricia MARTIN,
Madame Marie-Annick THOMAS donne procuration à Monsieur Alain SAPIN
Monsieur Stéphane GOUTIERS donne procuration à Monsieur Arsène NICOLAZIC

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur Pascal LACROIX, à travers lequel il annonce sa démission pour raisons professionnelles de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

Le maire tient à remercier Pascal LACROIX pour le travail réalisé notamment sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Le maire informe que conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission devra être acceptée par Madame Le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire accueille Monsieur CLOST, trésorier à Lanvollon depuis le 1er octobre 2018.

Monsieur CLOST expose la situation et la charge de travail croissante de la trésorerie de Lanvollon mais rappelle son attachement à une collaboration directe avec l'ensemble des communes.

Suite à sa rencontre avec Madame Martin, il a mis en place pour la commune de Lanvollon, un dispositif de recouvrement des impayés notamment de cantine et de garderie.

1. Approbation du procès-verbal en date du 1er mars 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour une voix contre (Monsieur MORVAN)
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1er mars 2019

2. Finances

2.1 Election d'un président en vue du vote des comptes administratifs

Le maire rappelle que conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire ou du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Dominique PRIGENT comme Président de la séance du vote des comptes administratifs du commerce tapissier, du lotissement de l'orée du bois et du budget principal de la commune.

2.2 Comptes 2018

2.2.1 Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur PRIGENT prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2018 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 0.36 €
recettes : 0.36 €

Section d'investissement : dépenses : 0 €
recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce tapissier 2018

APPROUVE la clôture du budget « commerce tapissier ».

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

2.2.2 Budget lotissement L'orée du bois- kéruzaré

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur PRIGENT prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget du lotissement L'orée du bois- Kéruzaré lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 212 909.93 €
recettes : 212 909.93 €

Section d'investissement : dépenses : 273 303.07 €
recettes : 400 000 €

2.2.3 Budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur PRIGENT prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 1 874 294.31 €
recettes : 1 424 431.05 €

Section d'investissement : dépenses : 1 257 938.16 €
recettes : 1 302 762.94 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 449 863.26 €

DECIDE d'affecter la somme de 449 863.26 € au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

2.3 Détermination des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation. Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les taux d'imposition 2019 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 716 419	17.69 %	310 813 €
Taxes foncières sur le bâti	2 066 049	27.87 %	588 057 €
Taxes foncières sur le non bâti	23 022	80.47 %	18 830 €
TOTAL			917 700 €

2.4 Budgets 2019

2.4.1 Budget vitrotechnique

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 7 509.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget vitrotechnique

2.4.2 Lotissement L'orée du bois- Kéruzaré

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 353 800 €

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 123 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget lotissement L'orée du bois-Kéruzaré.

2.4.3 Amortissements 2019

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les comptes de classe 204 ;

Considérant qu'ainsi, la commune doit procéder à l'amortissement de ces biens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'actualiser les amortissements des investissements réalisés pour l'année 2018.

COMPTE		imp	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT
2041512	2015	**28041512**	effacements	91 981,78	20	5	4 599,09
2041581	2015	**28041581**	effacements	75 063,85	20	5	3 753,19
2041582	2015	**28041582**	effacements	290 706,93	20	5	14 535,35
2041581	2016	**28041581**	effacements	84 391,22	20	5	4 219,56
2041581	2017	**28041581**	effacements et éclairage	54 283,05	20	5	2 714,15
2041581	2018	**28041581**	effacements et éclairage	27 511,50	20	5	1 375,58
Total				623 938,33			31 196,92

2.5 Budget principal

Le maire présente le budget primitif 2019 ainsi que les projets d'investissement pour l'année 2019. Ces derniers figureront en annexe du présent procès-verbal.

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 733 018 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 536 465.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN qui estime qu'il n'est convié à aucune réunion)

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget principal de la commune.

Liste des investissements 2019 :

		étude	5000
sous total	12	Divers bâtiments communaux	5 000.00
		divers tables/jeux/ poubelles	10 000.00
sous total	13	Espaces ludiques	10 000.00
		petit mobilier/ informatique	3 000.00
sous total	16	Mairie	3 000.00
		divers/ réserve	30 000.00
sous total	41	Divers travaux	30 000.00
		estimation travaux	470 000.00
sous total	92	Travaux d'aménagement de la rue de la Gare	470 000.00
		divers	30 000.00
sous total	48	Divers travaux de voirie	30 000.00
		réaménagement classe	10 000.00
		extension logiciel	2 000.00
sous total	162	Ecole publique	12 000.00
		Divers	10 000.00
		chargeur	15 000.00
		véhicule	27 000.00
sous total	55	Matériel des services techniques	52 000.00
		divers	5 000.00
sous total	60	Eclairage public	5 000.00
		grille	5 000.00
		porte	5 000.00
sous total	75	Eglise	10 000.00
sous total	81	Centre de secours	41 000.00
		matériaux	15 000.00
sous total	88	Réaménagement des services techniques	15 000.00
		grillage	7 000.00
sous total	90	Aménagement du stade de football	7 000.00
sous total	91	Fibre optique	2 400.00
		terrassement	25 000.00
		structure	70 000.00
sous total	93	Aménagement d'un terrain multi-sports	95 000.00
		diverses signalisations	10 000.00
sous total	94	Signalisation	10 000.00
		achat caveaux	12 000.00
sous total	95	Caveaux cimetière	12 000.00
sous total	96	Rue des Fontaines- rue de l'armor- rue Saint Anne	5 000.00

2.6 Indemnités du trésorier

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019.

PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Thierry CLOST, Receveur municipal,

3. Adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2019

Etant donné la récurrence des programmes de voirie, le maire propose une adhésion pérenne au groupement communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de voirie.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes de l'année 2019 et des années suivantes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée ainsi que celles des années suivantes qui ne comporteraient pas de modification substantielle,

Le coordonnateur du groupement est Leff Armor Communauté qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des marchés publics. Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.
La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi des programmes de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux passée en 2019 et les années suivantes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie ainsi quel celles des années suivantes qui ne comporteraient pas de modification substantielle

La commune conservera la maîtrise d'ouvrage sur le programme de voirie.

4. Informations diverses

Le salon du livre se déroulera le samedi 20 avril à la salle polyvalente.

L'événement culturel Couleur de Bretagne se tiendra à Lanvollon le 27 avril.

L'association Comara organise la chasse aux œufs le lundi 22 avril à 15h30 dans le parc de la mairie.

Une campagne de dératisation des bâtiments communaux s'est tenue au mois de mars.

Monsieur CONAN souhaiterait une communication des autorisations d'urbanisme qui concernent la vie commerciale et artisanale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h25.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le vendredi 10 mai à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, adjoints
Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Monique LE VOGUER, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Madame Estelle GUYOT donne procuration à Monsieur Christian TRILLA
Madame Marie-Annick THOMAS donne procuration à Monsieur Alain SAPIN
Monsieur François MORVAN donne procuration à Monsieur Jean-Louis CONAN

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Minute de silence

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire lit le courrier d'acceptation par Madame la sous-préfète de la démission de Monsieur Pascal LACROIX.
Il informe qu'il ressort des dispositions de l'article L. 270 du code électoral que le suivant de liste venant immédiatement après le dernier élu est considéré comme élu le jour de la vacance du siège du conseiller municipal.
Madame Véronique ROMERO/RIVOALLAND est ainsi installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Démission de Sandrine NIVET

Retrait de l'ordre du jour : élection commission d'appel d'offre
Ajout à l'ordre du jour :
Modification au marché de voirie 2018 ; Sirescol mise à disposition et bail précaire annexe mairie.

1. Approbation du procès-verbal en date du 10 avril 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour 1 abstention et 3 voix contre

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019

2. Finances

2.1. Travaux de voirie de la rue de la Gare : attribution du marché

VU l'ordonnance marchés publics n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant sur les marchés publics ;

VU le rapport d'analyse présenté par A et T ouest, maître d'œuvre en commission d'analyse des offres le 3 mai 2019 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 92 du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ATTRIBUE le marché de travaux de voirie de la rue de la gare à EUROVIA sise 3 rue Locménard- 22204 GUINGAMP CEDEX pour un montant de 337 218.25 € HT soit 404 661.90 € TTC.

2.2 Marché de voirie 2018- modification du contrat en cours d'exécution

Le maire rappelle que par une délibération en date du 30 mars 2018 le conseil municipal a confié au groupement de commande intercommunal la coordination du groupement de commande pour le programme de voirie 2018.
Le programme concernait les abords des nouveaux vestiaires, l'aménagement de la rue du Moulin ainsi que la rue des prés.
Il rappelle que le marché a été attribué par une délibération du 4 juillet 2018 à l'entreprise Eurovia pour un montant de 198 650.80 € HT soit 238 380.96 € TTC.
Il informe qu'il convient d'apporter les modifications suivantes à la partie relative à la rue du moulin :.....

VU l'article 139 du décret n° 2016-360 ;

CONSIDERANT que les crédits correspondant sont inscrits à l'opération n° 48 du budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la modification du contrat en cours d'exécution pour un montant de 15 091.95 € HT portant le montant total du marché à 213 742.75 € HT soit 7.6 % du marché du marché initial.

2.3 Eclairage public de l'impasse de la gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE Le projet d'éclairage public de l'impasse de la rue de la gare présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6000 € HT

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % (environ 3600 € HT).

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en

une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

2.4 Décision modificative

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 10 avril 2019 approuvant le budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative suivante :

	Désignation	Objet	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Dépenses d'investissement	Opération n° 92	Aménagement rue de la gare		22 600 €
Dépenses d'investissement	Opération n°60	Eclairage public	3 600 €	
Dépenses d'investissement	Opération n°48	Divers travaux de voirie	19 000 €	

3. SIRESCOL

3.1 Désignation d'un membre suppléant au SIRESCOL

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2019 approuvant des statuts modifiés du SIRESCOL

CONSIDERANT que, suite à la démission en tant que conseiller municipal de Monsieur Pascal LACROIX, il convient de désigner un membre du conseil en tant que suppléant à l'assemblée du SIRESCOL ;

Le maire propose la désignation de Madame Marie-Annick THOMAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE Madame Marie-Annick THOMAS suppléante de Monsieur Arsène NICOLAZIC à l'assemblée du SIRESCOL.

3.2 Mise à disposition du personnel du SIRESCOL pour le repas des aînés de la commune

Monsieur le Maire informe que, traditionnellement, les cuisiniers du SIRESCOL préparent annuellement le repas des aînés de la commune. Aucune décision de l'assemblée n'a pour autant jamais délibéré sur cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de recourir aux services des cuisiniers du SIRESCOL pour la préparation du repas annuel des aînés ;

AUTORISE le maire à conventionner avec le SIRESCOL pour la mise à disposition du personnel à l'occasion de cette journée ;

DIT que la commune participera à cette mise à disposition à hauteur du coût horaire chargé des agents (coût réel).

3.3 Mise à disposition du personnel administratif de la commune au SIRESCOL

Monsieur le Maire rappelle que depuis la création du SIRESCOL, deux agents administratifs de la commune assurent la gestion du syndicat. Il convient de renouveler ces mises à disposition pour l'année 2019. Dans la mesure où l'organisation se stabilise, le maire propose une mise à disposition sur une durée illimitée. (22 000 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de prolonger la mise à disposition à temps partiel de deux agents administratifs : 10 % du temps de travail du poste de secrétariat général et 50 % du temps de travail du poste de comptable/ ressources humaines ;

AUTORISE le maire à conventionner avec le SIRESCOL pour la mise à disposition du personnel administratif ;

DIT que la commune facturera cette mise à disposition à hauteur du coût horaire chargé des agents (coût réel) ;

4. Juré d'assises : tirage au sort de la liste préparatoire

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms sur la liste générale.

Ont été désignés :
- Madame Marie-Claire LE HOUEROU 10 Impasse Charles Le Guillou
- Monsieur Georges ANDRE 12 place du Marché au Blé
- Madame Josette FERLAY-LECROC, 3 Impasse Pors Kreiz

5. Syndicat de gendarmerie : approbation de la modification des statuts

VU l'article L5212-7-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du comité syndical du syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie en date du 18 mars 2019,

Le Maire informe l'assemblée que le syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie de Lanvollon compte 10 communes membres représentées chacune par 2 élus titulaires.
Etant donné les sollicitations importantes des maires et autres élus, il est parfois difficile d'atteindre le quorum lors de la réunion annuelle du comité syndical.
Aussi le comité syndical a délibéré le 18 mars dernier, sur proposition du Président, sur une modification de la représentation des communes. Celles-ci ne seraient plus représentées que par un élu titulaire et un élu suppléant.
Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical pour se prononcer sur cette modification. La majorité qualifiée est requise pour l'approbation de cette modification. (50 % des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

APPROUVE la modification des statuts telle que votée en comité syndical du syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie qui consiste à limiter le nombre d'élus à un titulaire et un suppléant par commune membre ;

DESIGNE Monsieur Dominique PRIGENT élu titulaire et Monsieur Arsène NICOLAZIC élu suppléant afin de représenter la commune.

6. Bail précaire

Monsieur Sapin explique que par un avenant au bail professionnel initial en date du 7 septembre 2017, le maire a autorisé Madame Céline THOUENON, orthophoniste, locataire de l'annexe de la mairie à sous-louer le local.
Madame THOUENON a fait part de sa décision de mettre fin à son bail mais Madame LE FAUCHEUR, sa sous-locataire, souhaite continuer à bénéficier du local, deux demi-journées par semaine jusqu'à la fin de l'été, soit jusqu'à la livraison du bâtiment qu'elle intègrera à la rentrée.
Monsieur SAPIN propose de louer le local à Madame Le FAUCHEUR via un bail précaire pour un montant de 50 € mensuels.
Il explique qu'il conviendra ensuite de procéder à des travaux de réfection avant toute nouvelle utilisation du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la location du bureau de l'annexe de la mairie au prix de 50 € pour une location qui prendra fin à la livraison du bâtiment de la rue des Fontaines que doit intégrer Madame LE FAUCHEUR ou en tout état de cause avant le 31 décembre 2019.

AUTORISE le maire à signer un bail précaire avec Madame LE FAUCHEUR.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le vendredi 6 septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Madame Véronique RIVOALLAND adjoints
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Yves LUCO, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Monsieur Alain SAPIN est représenté par Madame Marie-Françoise LIMPALAER
Monsieur Christian TRILLA est représenté par Monsieur Arsène NICOLAZIC
Madame Estelle GUYOT est représentée par Madame Marie-Annick THOMAS

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal Prodhomme, directeur du super U, pour une présentation d'un projet d'agrandissement du magasin.

L'agrandissement d'une surface de 1100 m² permettra une modernisation des équipements ainsi que le développement d'un univers bio, l'amélioration de l'offre culturelle et le développement des rayons traditionnels (boulangerie, boucherie etc…).

1. Approbation du procès-verbal en date du 14 juin 2019

Monsieur CONAN en ce qui concerne le déclassement de la RD7 : il pense qu'il convient de préciser qu'il s'agit de la portion sur la rue du Trégor et non la rue Saint Jacques.

Monsieur PRIGENT précise en effet qu'il s'agit de la portion de départementale qui part de la rue du Leff à la rue des ajoncs d'or.

Monsieur CONAN rappelle que sur la précédente mandature, le département avait envisagé la fermeture de la rue Saint Hubert sur la RD 7. Il souhaite savoir si cela est toujours d'actualité.

Le maire lui répond qu'il n'en n'est plus question depuis l'installation de la nouvelle caserne du SDIS rue du Trégor.

Madame LE VOGUER considère que le délai de réflexion sur la pertinence de l'offre était trop court. Elle souhaite savoir quand la proposition est parvenue en mairie. Le maire lui répond que l'offre est parvenue en mairie entre les deux conseils municipaux. Le montant proposé correspond à la répartition d'une enveloppe.

Monsieur MORVAN souhaite savoir quand Madame NIVET a cessé de percevoir son indemnité liée à ses fonctions d'adjointe.

Le maire lui répond qu'il a suivi la règle qui consiste à supprimer les indemnités une fois la démission effective.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 juin 2019.

2. Remplacement d'un membre élus au CCAS

VU les articles R.123-8 et R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la démission de Madame Sandrine NIVET du conseil municipal et par conséquence du CCAS ;

Monsieur le Maire expose que suite à la démission du CCAS de Madame Sandrine NIVET, membre élue, cette dernière doit être remplacée par un membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Véronique RIVOALLAND, adjointe.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette proposition de nomination qui sera effective à partir de la prochaine réunion du CCAS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

DECIDE DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur cette nomination et de donner les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

3. Domaine

3.1 Régularisation d'une emprise sur une parcelle privée rue du parc

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2019 ;

VU la délimitation du terrain effectuée par Géomat le 4 avril 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'emprise communale sur un terrain privé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles A n° 2507 d'une contenance de 43 m² et A 2510 d'une contenance de 1 m².

AUTORISE le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à cet achat.

3.2 Constitution d'une servitude d'eaux pluviales et d'eaux usées sur un terrain privé

VU l'article L 2131-1 du Code Général des la propriété des personnes publiques ;

VU l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

CONSIDERANT que des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales traversent le terrain sur lequel sera édifié le lotissement « le clos des châtaigniers » appartenant à la société Immoplus ;

CONSIDERANT que ces réseaux sont mis à disposition de Leff Armor Communauté mais demeure propriété de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la constitution de servitude de passage suivante au profit du domaine public :

- Servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales :
  Fonds servants : parcelle B n°1352 et parcelle B n° 1353
  Fonds dominants : domaine public rue impasse Charles Guillou
- Servitude de passage de canalisations d'eaux usées :
  Fonds servants : parcelle B n° 1349 et parcelle B n° 1350
  Fonds dominant : domaine public rue de la Boissière

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

3.3 Vente d'un terrain de la rue du bois du chat

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1er décembre 2017

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions dans lesquelles le service des domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 ;

Monsieur le Maire rappelle son souhait de proposer à la vente la parcelle cadastrée B n°763. Le conseil municipal avait initialement délibéré pour un montant de vente de 40 € TTC le m². Etant donné que cette parcelle peut difficilement être allotie et représente ainsi un coût important, le maire propose de baisser son coût à 35 €TTC le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour une contre (François MORVAN)

AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée B 763 pour une surface 1574 m² au prix de 35 € TTC le m².

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente

DIT que l'ensemble des frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

3.4 Constitution d'une servitude d'eaux pluviales

VU l'article L 2131-1 du Code général des la propriété des personnes publiques ;

VU l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

CONSIDERANT qu'une descente de gouttière du bâtiment communal locatif situé au 29 rue de la gare et cadastré A n°354 provoque un écoulement d'eaux pluviales via les parcelles A 785 et A 2371 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales suivante :
Fonds servants : parcelles A n°785 et A n°2371
Fonds dominants : parcelle A n°354

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

3.5 Droit de préemption sur un bien immobilier

Le Maire informe qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner relative à une maison d'habitation située rue du Trégor.

Cette habitation faisait l'objet au Plan local d'urbanisme d'un emplacement réservé n°13 en vue de l'amélioration et de la sécurisation de l'accès de l'école. Monsieur le Maire considère que la sécurisation de l'accès est assurée et qu'il n'est plus opportun de réaliser cette opération.

Monsieur MORVAN questionne sur l'opportunité d'élargir l'accès. Le maire lui répond que l'accès actuel est suffisamment large pour les secours et véhicules de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

RENONCE au droit de préemption sur la parcelle B n°451 ;

RENONCE à l'emplacement réservé n°13 impactant les parcelles B n°451 et B n°758.

4. Finances

4.1 Décision modificative de crédits

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 10 avril 2019 approuvant le budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative suivante :

	Désignation	Objet	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement	DF 6574	Subventions		2800
	DF 6712	Amende fiscale et pénale	5000	
Sous total 023	Virement vers la section d'investissement	2800		
Recette Fonc	RF 74835	Compensation exonération TH	5000	
Dépenses d'investissement	Opé 95	caveaux		10000
	Opé 94	signalisation	9000	
	Opé 13	espaces ludiques	3300	
	Opé 75	église	500	
total			12800	10000
sous total 021		Virement de la section d'inv	2800	

4.2 Octroi d'une subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son souhait d'octroyer, malgré la tardiveté de la demande, une subvention à l'association intercommunale des chasseurs pour l'année 2019 d'un montant de 100 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ATTRIBUE pour l'année 2019 une subvention de 100 € à l'association intercommunale des chasseurs.

4.3 Diminution du montant d'une subvention en contrepartie de la prise en charge de dépenses

Monsieur le Maire informe du souhait de la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise d'acquérir des abris de touche. Dans la mesure où la commune entretiendra ces abris, il est préférable que la commune en soit propriétaire. Il propose ainsi d'acquérir ces abris pour un coût de 3300 € et en contrepartie de supprimer la subvention de la JSL pour 2019 (2800 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

5. Personnel

5.1 Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT le tableau des emplois ;

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 35h par semaine

DECIDE la modification du tableau des emplois à compter du 1er octobre 2019

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des emplois de la commune est désormais celui ci-desous :

Mouvements de personnel :

- Prise de fonction d'Anne Claire KEROMNES à l'accueil le 15 juillet
- Renouvellement en cours de la procédure de recrutement d'un responsable technique
- Départ à la retraite de Marylène LE VOGUER au 1er septembre. Etant donné la baisse des effectifs scolaires ces dernières années, Madame LE VOGUER ne sera pas remplacée. Ses missions seront réparties entre les agents actuels.
- Départ d'Emmanuelle JAOUEN vers la commune de Binic-Etables-Sur-Mer au 1er octobre. Le recrutement d'un remplaçant est en cours.

6. Intercommunalité

6.1 SDE : participation au déplacement de trois mâts d'éclairage

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1600 € de dépose et repose de trois mâts d'éclairage (N 542, 543 et 544) au niveau de l'EPHAD afin de permettre la réalisation de l'agrandissement de la salle de restaurant.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %. (960 €)

Emplois de la commune de Lanvollon au 1er septembre 2019

Grade	Titulaire du poste	Fonctions	Position	Effectif	dhs
Filière administrative					
Rédacteur ppl 1ère cl	E. Jaouen	SG	activité	1	35
Adjoint adm .ppl 1ère cl	P. Le Goff	compta/paies	activité	3	35
	C. Morin	secrétariat	activité		35
	A.C. Kéromnès	accueil	activité		35
Filière technique					
Agent de maîtrise ppal	J.P Raulo	responsable espaces verts	activité	1	35
Agent de maîtrise		responsable technique	vacant	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	L. Julou	agent polyvalent ST	activité	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	Y Le Guern	agent polyvalent ST	activité	6	35
		agent d'entretien école	vacant suppression sollicitée		30,5
		agent polyvalent ST	création au 06/09/19		35
	C. Brun	agent d'entretien école	activité		32,33
	A. Rochard	assistante enseignant	activité		20,5
	J. Destays	agent d'entretien EV	activité		35
Adjoint technique	G.Perrot	agent d'entretien école	activité	5	18,75
	A. Jones	agent d'entretien EV	activité		35
	A. Le Berre	agent d'entretien école	activité		28
	L. Fleurence	agent polyvalent ST	activité		35
	O. Dallier	agent polyvalent ST	activité		35
Filière sociale					
ATSEM ppal 1ère cl		assistante enseignant		2	28,75
		assistante enseignant			21
ATSEM ppal 2ème cl		assistante enseignant		1	28,75
Total heures					**663,58**
ETP					**18,96**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 14 SEPTEMBRE 2019

6.2 Leff armor communauté : rapport d'activité sur le service eau potable

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'activité du service eau potable 2018

PREND ACTE du rapport d'activités du service eau potable 2018 réalisé par Leff Armor Communauté.

7. Informations diverses

Le Maire informe que l'aménagement de voirie de la rue du Moulin est terminé. Il conviendra désormais de procéder à l'aménagement floral.

Monsieur MORVAN trouve les trottoirs trop goudronnés et déplore l'absence de piste cyclable.

Dominique PRIGENT informe que le choix d'une voirie partagée était plus approprié. D'autre part la largeur de la voie ne permettait pas une piste cyclable règlementaire (2 m).

Madame MARTIN informe que les effectifs de rentrée de l'école Yves Jouan sont stables par rapport à l'an dernier notamment grâce à la fréquentation de la classe bilingue.

Elle informe que tous les travaux prévus dans l'école primaire, programmés sur 4 ans sont terminés.

Monsieur CONAN souhaite que la rue Bihan soit refaite. Le maire lui répond qu'elle fait partie du programme de voirie du groupement de commande 2019.

Monsieur MORVAN souhaite savoir qui est à l'origine des invitations à l'inauguration de la caserne des pompiers. Le Maire lui répond que le SDIS a procédé aux invitations.

Monsieur LE GOAS précise que ce même jour une porte ouverte permettait à chacun de visiter les nouveaux locaux.

Monsieur MORVAN constate que les rambardes du viaduc de Blanchardeau continuent de se dégrader.

Le Maire lui répond qu'il a fait procéder aux réparations de la rambarde endommagée par la chute d'un arbre.

Il affirme également que l'ancien foyer logement est un « champ de bataille ».

Le Maire lui répond que les mesures de sécurisation du site ont été prises et que les gendarmes sont prévenus.

A ce sujet, Monsieur PRIGENT informe qu'il organisera une journée de désencombrement de l'ancien foyer et qu'il invite chaque conseiller municipal à s'y joindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20 h 45.

Le vendredi 14 septembre, le Conseil municipal des enfants a fait sa rentrée. Au programme les symboles de la France et « la laïcité, c'est une affaire de vivre ensemble» . Après avoir réfléchi et lu des saynètes sur ces thèmes, les jeunes conseillers ont continué la séance dans le jardin public où ils ont choisi chacun trois arbres remarquables pour eux. Ils en établiront une fiche botanique dans les prochaines séances pour les usagers du jardin afin de partager leur intérêt pour ce lieu et d'informer le public,

L'Union Européenne, présentée par le CME

En mai 2019, nous le Conseil Municipal des Enfants, nous nous sommes retrouvés pour parler de l'Union Européenne. Nous n'en savions pas beaucoup à propos de l'Union Européenne. Mais maintenant si, c'est donc à vous d'en savoir plus. Êtes vous prêt à vous plonger dans l'univers de l'Union Européenne ?

C'est parti. Pour commencer en Europe il y a 51 états mais attention les relations entre eux n'ont pas toujours été pacifiques. Par exemple il s'est passé d'horribles choses en Europe comme les guerre 14-18 et 39-45, il y a eu aussi l'esclavage des Noirs qui a été aboli vers 1848. Mais c'est grâce à ces événements qui ont pu nous donner une bonne leçon et aussi nous aider à tisser l'histoire de l'Union Européenne. Mais maintenant l'UE (Union Européenne) est en paix. Car malgré nos mésententes, nos langues et nos coutumes différentes nous sommes égaux. Malheureusement cette idée-là n'était pas rentrée dans la tête de tout le monde, par exemple dans celle d' Adolf Hitler, Franco, Benito Mussolini ou encore Joseph Staline. C'étaient des individus affreux par leur façon de penser. Vous vous rendez compte ! Hitler a RIDICULISE, TORTURÉ EXTERMINE plus de 6 MILLIONS de JUIFS ! Donc suite à ces massacres il y a eu plusieurs excellentes idées de réconciliation et de construction comme la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) créée par Jean Monnet et par Robert Schuman. La CECA voulait reconstruire l'Europe détruite par la guerre. Il y avait aussi la CEE (Communauté Economique Européenne) crée en 1957.

Maintenant parlons positifs, nous avons un marché commun c'est-à-dire que ce que nous exportons est important, de la nourriture à la sécurité. Il y a aussi de magnifiques monuments dont le Colisée, la Tour Eiffel, La Sagrada de familia, le Parthénon etc. Il y a aussi des grandes personnalités européennes comme JK Rowling, Rafael Nadal, Jeanne d'Arc, Anne Franck. L'UE fait aussi des choses concrètes comme l'aide aux pays pauvres, l'aide aux régions en difficulté, et le nettoyage des côtes.

À savoir :

- L'Union Européenne a aussi une monnaie locale c'est l'euro €.
- Dans l'Union Européenne il a 28 états dont la France
- Le siège de l'Union Européenne est à Strasbourg, c'est là que les représentants se réunissent.
- l'Europe a aussi un hymne qui s'appelle « l'Ode à la joie » qui est tiré d'une œuvre symphonique de Beethoven

Voilà j'espère que vous en aurez appris plus sur l'Union Européenne et son histoire.

Nolan Deschodt,
Conseil Municipal des Enfants

INAUGURATIONS

Le city stade inauguré

Dans la continuité de notre démarche vers les jeunes et les sportifs, l'inauguration du city stade s'est déroulée le samedi 16 novembre en présence de Madame la Sous-Préfète, de la vice-présidente départementale, d'élus et d'enfants.

Cette réalisation vient compléter les infrastructures du complexe sportif : terrains de football, courts de tennis, nouveaux vestiaires de football et dojo de judo, et salle polyvalente.

L'étude a été réalisée par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) et l'entreprise Sport et Développement Urbain (SDU) a été retenue parmi les 5 dossiers présentés.

Le terrain multisport présente des dimensions de 30m x 15m avec quatre pans coupés dans les angles et est équipé de gazon synthétique sablé.

Le terrain est accessible aux personnes à mobilité réduite et comprend des buts de handball, des paniers de basket et des buts de football.

Des palissades et des pare-ballons clôturent l'espace jeux.

Les structures métalliques sont en acier galvanisé.

La commune, soucieuse du respect de l'environnement, s'est attachée à la qualité, à l'origine, à la solidité et à la facilité d'entretien des matériaux.

Le terrassement a été réalisé par l'entreprise Quéré de Plélo, la plate-forme par l'entreprise EUROVIA et les abords du plateau, en régie, par le personnel communal.

Le montant de l'investissement s'élève à 99.279 euros et le montant des subventions (DETR et contrat de partenariat) à 54.679 euros.

L'autofinancement de cette opération s'établit à 44.600 euros.

Cette réalisation est une offre supplémentaire en direction des jeunes, des élèves des écoles primaires de la commune aux jeunes pousses de l'équipe locale de football.

La municipalité a cherché à créer du lien social entre les Lanvollonnais mais aussi avec l'extérieur, l'équipement étant accessible aux habitants des communes voisines.

Cet espace ludique est très fréquenté depuis sa mise en service, c'est donc une satisfaction pour les élus d'avoir répondu à l'attente de la jeunesse.

Inaugration du centre de secours de Lanvollon

Le 29 juin 2019 restera une date importante dans la mémoire des sapeurs-pompiers de Lanvollon : celle de l'inauguration de leur centre de secours.

Le cordon a été coupé par Alain Cadec, président du Conseil Départemental, de Madame la Sous-Préfète et Arsène Nicolazic, maire de Lanvollon, en présence d'élus, des autorités du SDIS, du capitaine Claude Le Cain, chef de centre, et des sapeurs-pompiers.
Lors de son discours, le maire a rappelé le long parcours que fut la construction de ce centre de secours.
Il a rappelé les différentes étapes qui ont jalonné ce projet.
Le 28 avril 2011, le SDIS prenait une délibération pour construire un centre de secours à Lanvollon.

De nombreux sites sont ciblés et pour différentes raisons ne seront pas retenus :

- L'extension de la zone de Kercadiou est envisagée pour accueillir la nouvelle caserne mais le Conseil Général de l'époque n'a pas donné son accord car elle était située trop près de la caserne de Plouha.
- Le site de Blanchardeau, peu éloigné de la caserne de Goudelin, aurait entraîné un empiétement de couverture opérationnelle.
- La zone de Califournie à Lannebert est écartée car l'aménagement routier pour y accéder est jugé trop important.
- La zone du Rochou est aussi envisagée mais l'éloignement par rapport au bassin de vie des volontaires ainsi que de réels problèmes d'accès pour les véhicules de secours ont rapidement permis d'éliminer cette proposition.

Le choix d'un terrain communautaire sur la zone des Fontaines est ensuite validé et une convention entre le SDIS et la Communauté de Communes acte cette décision le 18 février 2014.

Cet emplacement de 5000 m² présentait des avantages par sa situation et l'accès rapide au giratoire du Ponlô mais les caractéristiques naturelles de ce

INAUGURATIONS

terrain vont se révéler très contraignantes pour l'élaboration de ce projet :

- le terrain est classé en zone humide,
- la présence d'amphibiens,
- le défrichement à opérer dans l'espace boisé classé le long de la RD6,
- le changement de classement d'une parcelle pour permettre la compensation de la zone humide,
- la mise en compatibilité du PLU,
- l'étude d'impact à réaliser.

Le processus s'est avéré difficile à mettre en adéquation avec les services de contrôle et la finalité d'une décision favorable était hypothétique.

L'impatience gagnait au sein du centre de secours de Lanvollon et le maire de Lanvollon a proposé lors d'une réunion à Blanchardeau d'envisager un plan B.
Une visite sur le site actuel de la construction est organisée et après une étude du SDIS sur les voies de desserte et de la situation du terrain par rapport au bassin de vie des pompiers volontaires, l'emplacement rue du Trégor est validé.

Le terrain étant propriété de la Communauté de communes, la commune de Lanvollon s'en est rendue acquéreur pour un montant de 60.000 euros pour ensuite le mettre à la disposition du SDIS.
Ce terrain à vocation économique avait fait préalablement l'objet d'un reclassement de zonage par la Communauté de Communes pour permettre la réalisation de l'opération.
C'est avec une grande satisfaction que le capitaine Le Cain et son équipe ont accueilli cette décision et après un an de travaux, le nouveau centre de secours est aujourd'hui opérationnel.
C'est une grande fierté pour les élus de Lanvollon mais aussi pour les élus des communes desservies par le centre de secours de disposer d'un outil performant et fonctionnel qui permet de répondre aux urgences et aux secours à la personne.

Le coût total de l'opération se chiffre à 1,254 millions d'euros dont 90 % à la charge du SDIS, les 10 % restant étant à la charge des communes desservies par le centre de secours (Lanvollon, Pléguien, Tressignaux, Lannebert, Tréguidel et Pludual).

« C'est un effort financier pour nos collectivités mais la sécurité de nos citoyens n'a pas de prix et nous devons leur apporter les meilleurs services pour mieux assurer leur sécurité » a précisé le maire de Lanvollon.

Il a aussi félicité l'engagement des volontaires qui sous le commandement du capitaine Le Cain font preuve de courage et d'abnégation dans l'exercice de leurs fonctions.

« Cette caserne est un symbole fort et visible de notre engagement majeur pour les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leurs missions » a déclaré le Président Alain Cadec.

La Sous-Préfète, Madame Dominique Laurent, a conclu dans ces termes *« ces installations opérationnelles sont un réel vivier de recrutement pour les jeunes sapeurs-pompiers qui s'engagent par amour du métier »*.

A l'issue des différentes prises de paroles, le Chef de Centre a accueilli les nombreux visiteurs pour leur permettre de découvrir les installations de ce nouvel équipement.

TRAVAUX

Rue de la Gare

Cette rue a souffert pour être belle. Elle a supporté plusieurs liftings pour trouver un teint de jeune fille.

Dès 2016, la Communauté de communes procédait au remplacement des conduites d'eau potable. Dans le même temps, une réflexion était engagée sur l'aménagement de la rue de la Gare en collaboration avec le cabinet AT Ouest pour la maîtrise d'œuvre. Cet aménagement était au préalable conditionné par le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en très mauvais état.
Au 1er janvier 2017, la compétence assainissement a été transférée à Leff Armor communauté et le dossier de la rue de la Gare a du être reporté pour permettre aux services de l'EPCI d'intervenir sur la partie assainissement.
Les travaux sur les réseaux ont débuté en octobre 2018 pour se terminer en février 2019.
C'est un gros chantier qui avait pour finalité de résoudre les problèmes d'infiltration et de régulation des eaux pluviales qui impactent le fonctionnement de la station d'épuration. C'est l'entreprise Rault qui a été retenue pour cette opération qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.
L'étude de l'aménagement a été reprise par le cabinet AT OUEST et les travaux d'aménagement ont pu commencer en juin 2019 pour se terminer en octobre dernier.
C'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour assurer la réalisation de ces travaux.
L'objectif de cet aménagement repose sur une réflexion en conciliant l'esthétique à la sécurité.
En venant de Tressignaux, l'entrée en agglomération est matérialisée par des bandes pépites.
Deux chicanes doubles fleuries avec une zone semi-franchissable permet un ralentissement de la circulation.
L'accotement est gazonné, fleuri ou minéralisé et un sentier piétonnier en enrobé est conservé sur la première partie de la rue. Les trottoirs sont en enrobé goasq et les entrées de propriété en enrobé clouté par des petits cailloux blancs. Les bordures sont en béton lisse gris, les pieds de façades végétalisés ou minéralisés et la chaussée calibrée à 5,80 m.
Le parking de la gendarmerie a été réaménagé ainsi que le parking de la Gare qui connaît une nouvelle jeunesse.
A l'entrée de la zone 30, les bordures sont en pavé granit pour rappeler celles du centre ville.
Une placette surélevée à l'entrée de la rue Pasteur oblige les véhicules à ralentir avant d'amorcer le virage.
L'impasse de la rue de la Gare est enrobée sur toute sa longueur. Les entrées du jardinet, en face de l'ancien cinéma, sont matérialisées par des pavés en granit.
Des places de stationnement ont été prévues le long de la chaussée en face du cabinet médical.
L'entrée du jardin public a été enrobé sur 165 m.
La bande de roulement sur la partie départementale de la chaussée du début de la rue de la Gare jusqu'à la rue Pasteur est financée par le département. Le Syndicat Départemental d'Energie est intervenu pour la préparation des effacements de réseaux basse tension éclairage public et Télécom. L'entreprise Bouigues a été retenue pour assurer ces travaux d'enfouissement qui ont été réalisés lors de l'aménagement de la rue. Le montant de ces travaux de réseaux s'établit à 114.700 euros. Le SDE prend à sa charge 66.490 euros et la commune 48.210 euros. Le coût de l'aménagement réalisé par EUROVIA est de 337.926 euros HT, les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales à 192.565 euros HT. Nous bénéficions d'une subvention de l'État dans le cadre de la DETR d'un montant de 103.077 euros.
En intégrant les dépenses liées aux travaux et au contrôle sur le réseau d'eaux pluviales, l'aménagement de la rue, les effacements de réseaux électriques et celle de la maîtrise d'œuvre, le coût total de l'opération s'élève à 657.080 euros HT dont 487.513 euros HT à la charge de la commune.
Ces investissements n'intègrent pas les dépenses de renouvellement des conduites d'eau potable et des travaux d'assainissement facturées à Leff Armor communauté.
Les travaux liés aux espaces verts sont réalisés en régie par les agents communaux.
Nous sommes reconnaissants aux riverains de la rue de la Gare pour leur compréhension. Ils ont subi pendant de longs mois la nuisance des travaux mais cet effort est récompensé aujourd'hui par un cadre de vie agréable.

Rue du Moulin

Cette voie départementale venant de Guingamp, la RD 9, est une rue entrante très fréquentée dans l'agglomération de Lanvollon.

La voirie était en mauvais état et les trottoirs ensablés occasionnaient des désagréments aux riverains en période de pluie.
Avant toute intervention, nous avons demandé la participation du Syndicat Départemental d'Energie pour entreprendre l'effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Télécom.
C'est l'entreprise Sturno d'Avranches qui a été retenue pour effectuer les travaux.
Concernant le réseau électrique basse tension, l'entreprise a déposé 510 mètres de réseau et en a construit 600 mètres en sous-terrain. 17 branchements électriques ont été repris.
Pour l'éclairage public, 10 mâts avec lanternes leds d'une puissance de 77 watts ont été installés pour permettre des économies d'énergie.

Le coût total de ces travaux s'élève à 113.500 euros HT répartis de la façon suivante : 64.840 euros par le SDE et 48.660 euros par la commune.
Les services d'ingénierie de Leff Armor ont été sollicités pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre du groupement de commandes annuel sur les voiries communales.
Préalablement au commencement des travaux d'aménagement par l'entreprise EUROVIA, les services de Leff Armor ont entrepris des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées et sur la reprise des branchements de riverains.
L'aménagement prévu dans le cahier des charges consistait en la démolition des trottoirs existants puis sur leur reprise en enrobé, sur la réduction de la chaussée dans l'entrée de la rue du Moulin pour limiter la vitesse des véhicules en provenance de Guingamp, le remplacement des bordures sur la partie sud de la rue, la conservation des espaces végétalisés et la réhabilitation du sentier piétonnier.
Dans un souci écologique, les bordures remplacées proviennent de la rue de la Gare.
Nous souhaitions réaliser un plateau à l'entrée de la rue Fardel et de la zone 30 mais notre demande n'a pas reçu un avis favorable du département.
Le département a financé la bande roulement pour un montant de 49.872 euros HT.
Les passages protégés et une bande centrale en résine délimitant la chaussée ont été réalisés sur la chaussée.
L'aménagement végétal est assuré par le service des espaces verts de la commune.
Le coût des travaux hors intervention de Leff Armor s'établit à 239.780 euros HT avec une prise en charge communale de 125.070 euros HT.

SIGNALISATION

Depuis plusieurs mois les élus ont travaillé à reprendre la signalisation de la ville.
Nous avons veillé à indiquer les différentes administrations et lieux publics, écoles, équipements sportifs, commerces, etc…
Nous avons opté pour un visuel sobre mais se distinguant bien du mobilier urbain existant.

La précédente signalétique datait de plus de vingt-cinq ans et n'était plus en état ou plus appropriée.
Le coût de cet investissement est de 20 808 €.

BANQUE ALIMENTAIRE

Collecte 2019

Les 29 et 30 novembre avait lieu la collecte annuelle de la banque alimentaire.

Une fois encore, la générosité était au rendez-vous. A chaque point de récolte (Lidl, Super U et Vival) les caddies se sont remplis et c'est environ 4 palettes de denrées alimentaires qui ont été acheminées vers Guingamp, qui redistribuera au fur et à mesure des besoins sur notre commune.

Merci aux bénévoles qui se sont relayés pour faire l'accueil des dons.

Comme en 2018, à l'initiative des dirigeants de la JSL, l'équipe féminine, accompagnée de quelques parents, est venue apporter son soutien. En effet, pour les sensibiliser à cette action de solidarité, elles avaient chacune un euro pour acheter un article et l'offrir à la banque alimentaire.

DÉPART

Retraite et mutation

En présence d'élus et collègues, une sympathique cérémonie s'est déroulée le 10 octobre pour remercier Marylène Le Voguer qui a fait valoir ses droits à la retraite et Emmanuelle Jaouen qui a pris ses fonctions dans une autre collectivité.

Le maire a retracé le parcours professionnel de **Marylène Le Voguer,** agent communal à la commune.
Native de Tréguidel, Marylène est scolarisée dans sa commune puis intègre le collège de Lanvollon avant de suivre une formation sanitaire et sociale. Ses parents tenant une exploitation agricole, c'est tout naturellement que sa carrière professionnelle débute à la ferme. Elle y travaille 2 ans de 1975 à 1977.
Pendant les vacances, elle est employée au centre aéré de Lanvollon où elle obtient son BAFA.
Elle travaille ensuite dans une grande surface de Guingamp puis est recrutée à l'école Saint-Vincent à Paimpol dans la fonction d'aide maternelle.

En 2004, Marylène est engagée par la commune de Lanvollon et plus précisément à l'école publique où elle est affectée au service de cantine et de garderie. Très appréciée des enfants et des parents d'élèves pour sa gentillesse, Marylène va passer 15 années au sein de l'établissement scolaire et a pris sa retraite au 1er septembre dernier.
Randonnées et piscine mais aussi des projets de voyages sont au menu de cette retraite bien méritée.
En remerciement des services rendus à la commune, le maire a remis au nom de la municipalité un bon cadeau dont Marylène ne manquera pas de faire bon usage.
C'est à Châteaulin qu'Emmanuelle Jaouen a vécu son enfance dans cette commune située à l'entrée de la presqu'île de Crozon.
Après son succès au baccalauréat en 1998 Emmanuelle se lance dans des études de droit.

Elle effectue plusieurs stages dans un cabinet d'avocat et au service des hypothèques mais c'est son stage de fin d'études au sein du service juridique du Conseil Général des Hauts-de-Seine qui lui confirme l'intérêt qu'elle porte à l'action publique territoriale.

Emmanuelle occupe ensuite un poste de conseillère juridique spécialisée dans les contentieux liant le département à ses assistants familiaux.
Cette mission sans contact et sans projet d'avenir incite Emmanuelle à se présenter au concours de rédacteur territorial qu'elle passe avec succès.

Elle quitte la région parisienne pour la ville de Vannes où elle est affectée pendant une année au service des marchés publics de l'agglomération du pays de Vannes.

Elle candidate ensuite au poste de secrétaire générale à Lanvollon et est intégrée dans les effectifs le 18 mars 2006 en remplacement de Nadine Le Bescond mutée à Plouaret.

Durant son activité au sein de la mairie, Emmanuelle va travailler sur de nombreux projets liés au développement de la commune. Son expérience du traitement des marchés publics va se révéler une aide précieuse dans le traitement des dossiers engagés par les élus.

Elle participe à la création du SIRESCOL et à la mise en place des rythmes scolaires ainsi qu'au suivi des nombreux engagements qui impactent la vie quotidienne et l'intérêt général.

Après 13 années de service au sein de notre commune, Emmanuelle a ressenti le besoin de renouvellement, de se lancer un nouveau challenge. Elle vient d'intégrer la collectivité de Binic-Etables où elle occupe le poste de directrice générale adjointe.
Au nom du personnel et des élus, le maire a remercié Emmanuelle pour ses bons services et adressé ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.
Ses collègues et élus lui ont offert un cadeau souvenir. A l'issue de la cérémonie, le maire a présenté la nouvelle secrétaire générale, Pascale Le Goff, bien connue et appréciée des Lanvollonnais.

FÊTE DES ASSOCIATIONS

La journée des associations a eu lieu le 6 juillet. C'est à l'ombre des grands arbres du parc de la mairie que le maire et les conseillers municipaux ont accueilli les membres des associations de Lanvollon. Un pique-nique était au programme, Même si le principe était celui de l'auberge espagnole, la municipalité a offert l'apéritif, les boissons et les grillades. L'après-midi a été égayée par diverses chansons et les conversations allaient bon train entre les participants, qui étaient heureux de clôturer ainsi l'année associative.

HOMMAGE

Hommage à Alexis Jouan

Alexis Jouan nous a quitté le 21 août 2019 à l'âge de 95 ans. Monsieur Jouan était une personne connue et respectée à Lanvollon.

Fils d'un officier de la marine marchande, il s'engage en 1944 en Provence et participe à la campagne du Rhin.
Après la capitulation des Allemands, il reste en occupation outre- Rhin jusqu'en 1948, puis se porte volontaire pour rejoindre le Corps Expéditionnaire Français d'Extrême Orient.

En 1950, Monsieur Jouan est affecté de nouveau en Allemagne et deux ans plus tard, il est désigné pour effectuer un deuxième séjour en Indochine.

En 1954, il rejoint à nouveau l'Allemagne où il fait connaissance de sa future épouse, Sophie.

En 1956, il part pour la Tunisie dans une formation de tirailleurs et après un court séjour en France métropolitaine, il prend part à la guerre d'Algérie, au Sahara, dans une unité de méharistes.

En 1962, Monsieur Jouan rejoint le groupement des Moyens Régionaux de Rennes mais peu enthousiaste par le travail administratif et estimant sa carrière militaire bien remplie, il décide de quitter l'Armée.

C'est toujours avec émotion et estime qu'Alexis Jouan parlait de ses hommes.
Au cours de sa carrière, Monsieur Jouan a été décoré de la croix de guerre 39-45, de la croix de valeur militaire et de la médaille militaire ; plus tard à la retraite, il est fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.
Ayant quitté l'uniforme, Alexis Jouan reste à Rennes et entre dans l'entreprise de transport Prost qui lui confie les responsabilités de planification et d'organisation.

En 1985, Monsieur Jouan prend une retraite définitive et se retire avec son épouse à Lanvollon.

Homme d'action et de responsabilité, il s'engage au sein de l'Union Nationale des Combattants et des Médaillés Militaires dont il va assurer les présidences pendant de nombreuses années.
Coopératif avec la municipalité pour l'organisation des cérémonies patriotiques, Monsieur Jouan était toujours présent lors des commémorations du souvenir.

Nous garderons en mémoire la personnalité d'un homme au sens élevé de l'honneur et du devoir, à l'esprit ouvert et tolérant.

CÉRÉMONIES

Cérémonie du 11 novembre

Cette journée du souvenir a été célébrée à Lanvollon par un hommage solennel devant le monument aux morts. Monsieur Arsène Nicolazic, maire, a lu le message de Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, intitulé « Hommage à tous les Morts pour la France » devant un public de jeunes et de moins jeunes. Le député de la circonscription, Monsieur Yannick Kerlogot, nous a fait l'honneur de venir assister à la cérémonie.

Le cortège est parti de la mairie avec le chant de la Madelon, entonné par la chorale des Gais Lurons. Monsieur Stéphane Goutiers, conseiller municipal, a lu l'histoire de la famille Jadot, cruellement touchée par le conflit de la Première Guerre Mondiale. Puis les drapeaux ont été hissés. Monsieur Nicolazic et Monsieur Kerlogot, accompagnés de deux membres du Conseil Municipal des Enfants, ont chacun déposé une gerbe à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. L'appel aux morts a retenti et les enfants des écoles de Lanvollon, dont le recueillement a été admirable, ont déposé un petit drapeau français à l'appel de chaque mort devant le monument.
Monsieur Coatanroc'h était le maître de cérémonie.

Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie

SPORT

Remise des médailles

Le samedi 6 juillet, la municipalité a reçu tous les sportifs méritants des associations pour leur remettre une médaille. Ceux-ci se sont distingués dans les domaines sportifs suivants : judo, cyclisme et football. La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié que tous ont apprécié sous un soleil éclatant,

Football :
• Joueurs ayant terminé 3ème à la finale départementale UI 1 :
Tom Camus-Cario, Matéo Le Magoariec, Mathis Collet, Titouan Raffin, Soen Le Guen, Thomas Collet, Louis Blouin, Gabin Josse
• Joueurs en U15 :
Artur Thibauld, Bouvot Maxence, Charbonneau Noam, Connan Bryan, Gautier Théo, Goffeaux Titouan, Gourio quentin, Jezequel Meven, Jouan Mavrik, Kerello Leonard, Le Chevance Youen, Le Vaillant Youenn, Liger Matteo, Lopin Baptiste, Madehors Thomas, Mazevzt Romain, Nicolas Theo, Rolland Valentin, Salmon Louis, Simon Aymeric , Theresien Anton

Judo : Gueguen Kerrian

Cyclisme : Bouder Candice, Tharrut Maellys, Bouder Mattéo, T harrut Killian, Bezin Valentin, Gurvan Foucault , Le Bian Benjamin, Olivier Margaux, Thoréton Johann

Le samedi 9 novembre les derniers sportifs méritants de l'année ont été reçus en mairie

Elisa Gauvain, montée sur Jump de Batz, a obtenu le titre de vice-championne au championnat de France CCE Club 2, jeune cavalier, en 2019 à La Motte-Beuvron. Après avoir débuté à 4 ans dans le monde de l'équitation, elle participe à son premier concours dans la discipline du saut d'obstacles en 2007. Puis en 2016 elle obtient la quatrième place en saut poney ID, junior excellence, avec sa jument Nikita de Beauce.

Lilian Jouanjean a décroché le titre de de champion de France sur piste par équipe. Après avoir débuté à Ploumagoar, puis après deux ans au club de Lanvollon-Plouha, il est sollicité par le Team Cote de Granit Rose, pour lequel il dispute des compétitions depuis 3 ans . Il a intégré en 2019 le club Bretagne qui offre un suivi personnalisé d'entraînements pour 12 juniors sélectionnés.

Arsène Nicolazic, maire, a remis à chacun un trophée avant d'inviter les participants de la cérémonie à partager le verre de l'amitié.

CULTURE

Amis du livre et de la culture à Lanvollon

Vous trouverez ci-dessous comme chaque année une invitation pour la huitième édition du salon du livre, une manifestation ouverte à tous chaque année avec succès depuis sa création en 2013

Plumes d'Armor, le salon du livre de Lanvollon, accueillera cette année encore quelques-unes des personnalités en vue de la littérature française ou internationale. un parrain ou une marraine ainsi qu'un ou une invité honneur, écrivain ou journaliste bien connu du public, de nombreux auteurs, écrivains et poètes costarmoricains et bretons, d'ici ou d'ailleurs.

Le prochain salon du livre de Lanvollon aura lieu le samedi 25 avril 2020.

Cette huitième édition du salon du livre est organisée et soutenue par L'Association Plumes d'Armor Évènements, le partenariat des commerçants de Lanvollon, une solide équipe technique communale épaulée par quelques bénévoles passionnés. Cet événement littéraire annuel, proposé en marge du

Printemps des Poètes, a pu voir le jour grâce au soutien sans faille des élus communaux, Monsieur le Maire de Lanvollon et la communauté des communes, toujours enthousiastes pour maintenir cet évènement culturel.

Comme chaque année depuis huit ans les auteurs dédicaceront leurs livres au public de 10 h à 18h sans interruption.

Aqua'Leff festival d'aquarelles juillet 2019

Aqua'Leff est la première édition d'un festival de l' aquarelle dans notre communauté de communes « Leff Armor Communauté » qui poursuit ainsi son engagement pour l'art et la culture.

Cette manifestation a réuni plus de cinquante artistes dans les quatre espaces d'exposition de notre territoire communautaire :

- la galerie municipale de Lanrodec (Lanrodec),
- la galerie du Moulin de Blanchardeau (Lanvollon),
- la médiathèque de Chatelaudren-Plouagat,
- la médiathèque de l'Oiseau Lyre à Goudelin.

Sous la houlette d'Alexis Le Borgne, aquarelliste remarquable et d'un groupe de travail émanant de la commission culture de Leff Armor, a été sélectionnée une palette d'artistes qui représentent la richesse et la diversité de l'aquarelle aujourd'hui, figuratif ou abstrait, couleurs vives ou teintes douces, touches délicates ou aplats vigoureux.

Des stages et des démonstrations étaient proposés dans chaque lieu ce qui permettait à tout un chacun de participer, de découvrir ou de s'initier à cet art d'eau et de pigments qu'est l'aquarelle.

La mutualisation de nos quatre lieux d'exposition pour cette manifestation a permis de proposer une balade découverte aux nombreux touristes et artistes qui ont déambulé ainsi sur nos routes et dans nos campagnes.

Enfin soulignons que c'est grâce au dynamisme de nos quatre galeries qui organisent de nombreuses expositions et qui invitent des artistes de toute forme d'art, ainsi que la vitalité de l'école d'arts plastiques de Leff Armor, et des divers ateliers associatifs qui émaillent nos villages constituant ainsi un socle artistique puissant qu'une manifestation comme Aqua'leff a pu être mise en place et être un grand succès.

Nous espérons recommencer en juillet 2021, alors à vos pinceaux !

COLLÈGE NOTRE DAME

Une nouvelle année au collège Notre Dame

Le 2 septembre, nouvelle rentrée au collège Notre Dame de Lanvollon pour 259 élèves. Une rentrée particulièrement positive et en nette progression particulièrement en 6è avec 78 nouveaux élèves, une augmentation totale des effectifs de 26 élèves par rapport à 2018. Les élèves se répartissent dans 10 classes, 3 classes en 6ème, 5ème et 2 classes en 4ème et 3ème.

6 nouveaux professeurs intègrent également l'établissement, Mme Mallo en anglais, Mme Néhou en arts plastiques, M. Jolivet en mathématiques, M. Gilbert en histoire-géographie, M. Le Galliot en EPS et M. Thiaw en lettres classiques. L'établissement compte 21 enseignants, 4 AESH (Accompagnants Elèves en Situation de Handicap) et 6 employés OGEC à l'administration, service, entretien et vie scolaire.

Les enseignants mettent en place différents projets pour l'année, un voyage aux sports d'hiver pour les 6èmes, un voyage à l'étranger pour les 3èmes et un atelier gravure pour les 4èmes. De nombreuses autres activités péri-éducatives jalonneront l'ensemble de l'année, projets largement soutenus par la participation financière de l'APEL (Association des Parents d'Elèves).

Cette année scolaire, le thème du développement durable sera développé, nous avons depuis longtemps mis nos élèves à contribution dans les classes, notamment sur le recyclage des papiers. Nous souhaitons faire partager cette idée encore plus fortement et particulièrement en invitant les parents à participer à nos collectes de papier, chaque dernier samedi du mois au collège sous la responsabilité de l'APEL.

De son côté, l'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) poursuit sa mission en multipliant les travaux de rénovation ou d'installation de matériel pour le confort de nos élèves. Le résultat de l'ensemble de ces réalisations sera visible par tous ceux qui le souhaitent au moment des portes ouvertes des 13 et 14 mars 2020. Ce même OGEC organise dès cette rentrée une nouvelle ligne de transport scolaire desservant les communes de Pludual, Plouha et Pléguien. Durant l'année, plusieurs chantiers verront le jour, à savoir la rénovation d'une salle d'arts plastiques, d'une salle de musique, et dans les projets à peaufiner : l'accessibilité des étages et la rénovation de toitures.

Remise des diplômes du Brevet des collèges le vendredi 18 octobre à 18h pour les lauréats de la session de juin 2019, 100% de réussite pour cette promotion.

Eric Pengam
Directeur du collège
Col22.nd.lanvollon@enseignement-catholique.bzh

LES ÉCOLES

ECOLE DU SACRÉ-COEUR

Cette année scolaire 2019/2020 débute entre nouveautés et stabilité.Une stabilité des effectifs et de l'équipe enseignante , des projets nouveaux pour enrichir notre projet d'établissement sur l'estime de soi.

- Tout d'abord, les élèves ont été enchantés de voir que le projet qu'ils avaient travaillé en conseil d'élèves en 2018/2019 autour des temps de cantine, a été mis en place durant l'été : fini le bruit et les temps prolongés à table. Durant le temps de récréation du midi, Laury Mercier, emploi civique, accueille les enfants qui le souhaitent à la bibliothèque pour des temps de lecture ou de jeux de société. C'est un projet qui fut riche par les échanges entre tous les différents partenaires de l'école, en particulier les enfants.
- Les GS ont rejoint les CP sur le site du primaire pour la création de 2 classes de GS/CP et de deux classes de PS/MS. Ainsi, les élèves prennent le temps des apprentissages et les enseignants s'enrichissent les uns des autres.
- Les CM ont commencé l'année par un cycle de voile à Bréhec. Pour les CM2, c'était un approfondissement puisqu'ils avaient déjà pratiqué ce sport l'année dernière. Une belle découverte pour les CM1 !
- Comme d'habitude, l'année a commencé par « ma rentrée avec l'UGSEL » et un jeu de partage où tous les niveaux s'entraident. Cette année, il s'agissait de Méli-Mélo. Cette journée s'est terminée dans la joie par un flash-mob.
- Les conseils d'élèves ont repris avec une question : Que pouvons-nous mettre en place pour faire entrer notre école sur le chemin du développement durable ? L'école organise déjà un tri des déchets dans les classes et à la cantine, mais que pouvons-nous faire pour, à notre niveau, aller plus loin et être fiers de la planète que nous prêtent nos enfants ?
- De nombreux projets de classe sont déjà nés : un projet théâtre avec l'intervention d'une troupe de théâtre qui guidera le GS/CP vers la préparation d'un spectacle. Les CE1/CE2 travailleront sur les contes avant de visiter la forêt de Brocéliande. Les CE2 participeront à des échanges culinaires avec des régions françaises mais aussi avec la Belgique, le Maroc... Les CMs participeront au prim relais organisé par l'UGSEL qui regroupera 1440 élèves issus de 40 écoles du diocèse. D'autres viendront enrichir nos pratiques tout au long de l'année.

ECOLE YVES JOUAN

Le vendredi 15 novembre, les élèves de CM1 et de MS/GS se sont retrouvés en salle de motricité pour une petite séance d'anglais. Les CM1 ont appris aux maternelles à se présenter «Hello, What's your name ?» puis ils ont chanté ensemble une chanson pour Halloween,
Enfin, les CM leur ont chanté une chanson rap et leur ont promis qu'ils se retrouveraient avant Noël pour apprendre ensemble une chanson de Noël.
- Witches, witches,
- Skeletons and bats
- Scary Ghosts and big blag cats
- Whoo, whoo

Le vendredi 11 octobre 2019, les élèves des classes de CE2, Cm1 et Cm2 ont participé au cross de la Solidarité. Celui-ci s'est déroulé sur le site de Poulafret à Paimpol, il était organisé par l'USEP, en partenariat avec le Secours Populaire et la MGEN
Environ 400 élèves, de différentes écoles du secteur, ont couru (entre 10 et 30 minutes) pour prouver, qu'ensemble, en se soutenant et en s'encourageant, on pouvait faire de belles et grandes choses ! Avant le début de la course, chaque enfant avait fait don d'au moins un livre pour le Noël des enfants bénéficiant du Secours Populaire. Chaque classe est repartie avec un diplôme «de Classe solidaire» et des friandises.

L'amicale laïque de l'école Yves Jouan, contribue aux sorties scolaires des enfants tout au long de l'année en organisant différentes manifestations.
(Cinéma, aquarium, marionettic, bréhat...). Familles, parents, voisins, amis ... n'hésitez pas à vous investir !

Dates des manifestations :

- Opération Pizzas : Livraison le 5 Décembre 2019
- Goûter de Noël : Offert aux enfants le 20 Décembre 2019
- Opération Chandeleur : Livraison le 31 Janvier 2020
- Vide Grenier : Le 1er Mars 2020
- Opération Madeleines : Livraison le 3 Avril 2020
- Loto enfants : Le 3 Mai 2020
- Kermesse : Le 7 Juin 2020

JOURNÉE CITOYENNE

Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'appel de la Mairie pour participer à une journée citoyenne le samedi 19 octobre 2019.

Les jeunes sapeurs-pompiers sont venus renforcer les différents bénévoles d'associations, élus, Lanvollonnaises et Lanvollonnais, employés des services techniques ; certains sont venus en famille pour aider à trier les déchets et encombrants encore présents dans l'ancien foyer-logement inoccupé depuis 2005.
Plus de deux cents m³ ont été ainsi triés dans les bennes à disposition, cartons, ferraille, matériels électroniques, verre, papiers, livres, déchets à recycler, ou bien d'autres déchets non valorisés, etc…
L'ancien-foyer logement a ainsi été entièrement vidé de son contenu en moins d'une journée.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes ce jour-là et particulièrement tous les jeunes, cette journée aura permis de parler de tri et de partager de très bons moments.

Pour prolonger sur ce thème de journée citoyenne, une éco-randonnée est en cours d'étude.

REPAS DES AINÉS

Cette année comme tous les ans, la municipalité a invité le 13 octobre les aînés de Lanvollon à partager un temps de convivialité.

Près de 200 convives ont répondu présents à l'invitation. Le thème retenu était le bord de mer.
Une petite plage avait été installée dans la salle omnisports pour les accueillir. Les serviettes de table en forme de bateau annonçaient le menu, il ne manquait plus que le soleil.
Tout au long du repas préparé par le SIRESCOL et servi par la charmante équipe dirigée par Olga Le Friec, l'ambiance s'est réchauffée.

L'animateur, Monsieur Jérôme Galdy, par un madison ou un pasodoble, a su embarquer les invités sur la piste de danse.

Cet après-midi de retrouvailles a été aussi l'occasion de rendre un hommage aux doyens de notre commune. C'est donc tout naturellement que Monsieur Le Maire, Arsène Nicolazic, a honoré Madame Le Mogne née le 22/01/1920 et Monsieur Corbel né le 30/01/1927, très ému à la lecture du poème célébrant les bienfaits d'un sourire, poème qu'il avait lui-même choisi.

L'émotion passée, les amateurs de danse ont pu se faire plaisir. En fin d'après-midi, tout le monde était satisfait du bon moment passé ensemble.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé aux préparatifs et à la mise en place de la salle : services techniques et administratifs, équipe municipale, personnel de la résidence An Héol.

HOMMAGE

Le 3 juillet 2019, des membres de la municipalité ont inauguré une plaque sur la maison sise 6 rue du Leff.

Elle était la maison natale de Jeanne LE BONNIEC, célébrée par Georges BRANSSENS dans ses chansons.
Monsieur Stéphane GOUTIERS, conseiller municipal, a retracé la vie de Jeanne devant quelques membres de la famille LE BONNIEC et la municipalité.

RÉSIDENCE AN HÉOL

LES SORTIES

❶ Visite des lavoirs de Pontrieux en barque,
❷ Repas champêtre organisé à l'occasion de la baignade des chevaux,
❸ Animation Bowling à Brézillet,
❹ Visite et animations à la ferme pédagogique de Pont Melvez,
❺ Retour sur les bancs de l'école de Bothoa,
❻ Détente à la piscine de Binic,
❼ Repas à l'extérieur : Crêperie à Etables sur Mer,
❽ Cueillette au verger de Plourhan,
❾ Les Vacances d'un groupe de résidents à Port Saint Père.

LES ACTIVITES ET RENCONTRES

❿ Après midi chants avec la chorale « Les Gais Lurons »,
⓫ Rencontre avec les élèves de l'école publique de Lanvollon (coloriages Mandalas),
⓬ Le repas des familles

ASSOCIATIONS

Antenne de l'union nationale *« culture et biliotheques pour tous »,* reconnue d'utilité publique

Située **Place du Marché au Blé** (rond-point du centre-ville) à côté de l'office du tourisme.
Tél. 02 96 62 17 22

Horaires d'accueil du public :
- Lundi : 10h-12h
- Mercredi : 10h-12h
- Vendredi : 10h-12h
- Samedi : 10h-12h

Une équipe dynamique de 10 bénévoles formée à l'accueil et sachant guider les lecteurs dans leurs choix vous accueille à la bibliothèque.

Tous les deux mois, après concertation entre les bénévoles et avec l'avis des lecteurs, nous complétons l'offre de prêt en achetant les dernières parutions sorties en librairie.
Nous faisons le prêt de livres aux résident(e)s de la maison de retraite d' « AN HEOL » chaque mardi matin ainsi que quelques animations ponctuelles de lecture de nouvelles ou de contes.
Nous conseillons les enfants dans leurs choix et nous animons avec les écoles de Lanvollon et Tressignaux, un prix national Jeunesse « Livrentête » organisé par l'Union National Culture et Bibliothéque Pour Tous.Les livres sont achetés et fournis par la bibliothèque, un vote est organisé par et pour les enfants et les livres qui remportent le prix au niveau national sont offerts aux écoles.

Nous allons renouveler cette participation au prix « Livrentête » en 2020.

Conditions d'inscription

- Adhésion annuelle : 14 € par famille plus 1 € par livre adulte emprunté. (Les jeunes de moins de 18 ans bénéficient du prêt gratuit)
- Adhésion « vacances » : 5 € pour les enfants dont la famille n'est pas inscrite (et prêt gratuit ensuite)

ATELIERS LOISIRS

Après le beau succès de notre exposition en juin dernier (plus de 250 entrées), la gagnante de notre tombola est Mme Chantal Pomare, jeune retraitée de Tressignaux.

En ce début septembre Ateliers et Loisirs a participé au forum des associations à Plouha et nous préparons la reprise des cours. Ateliers pour la saison 2019-2020 (couture, peinture à l'huile, cartonnage, encadrement, cuisine, peinture sur soie, relooking de petits meubles).

Contats : Louisette 0296742893
Annie 0630557929

JUDO CLUB DE LANVOLLON

Les cours sont assurés au dojo rue du Trégor « Stade André POULOUIN »

HORAIRES :
- MERCREDI : 13H30 - 14H30 enfants de 8 à 12 ans
- VENDREDI : 19H00 - 20H00 ados et adultes
- SAMEDI : 14H30 - 15H30
- MARDI : 17H30 - 18H30 pour les petits

Nouveau cours de judo pour les petits le mardi soir à 17h30 -18h30 sous la houlette de M. Michel Pauchet. Renseignements sur place au DOJO

- Président : melguen.pierre@orange.fr
  tél 06.75.06.12.74
- Secrétaire : lecorre.dominique@wanadoo.fr
  tél 06.75.02.62.97

Enseignants (Brevetés d'Etat) :
- Dany CONSTENTIN (5ème Dan)
- Michel PAUCHET (2ème Dan)
- Yves MELGUEN (3ème Dan)

Cotisation : 145 € pour l'année ; à partir du 3ème enfant 40 € (seuls les tickets CAF sont acceptés).

Document à fournir : Certificat médical à l'inscription avec la mention « pratique du judo en compétition ».

ASSOCIATION LES GAIS LURONS

L'association a été créée en 2011 et regroupe actuellement une centaine d'adhérents.
Nous organisons plusieurs repas par an pour nous retrouver et partager un moment convivial dans la bonne humeur.
Les adhérents se retrouvent à la salle récréative le mardi et le jeudi de 14 heures à 18 heures pour jouer aux boules, à la belote, au tarot et autres jeux de société et ils partagent un goûter.
Nous recherchons des joueurs de belote, tarot, etc…

Atelier peinture

Le vendredi après-midi, un atelier peinture, animé par Liliane, est à votre disposition de 14 h à 18 h, débutants et confirmés y sont les bienvenus.
Activité gratuite avec adhésion au club.
Tél. Liliane : 02 96 22 00 52 pour renseignements.

Groupe de chant

Le lundi à 16 h 30, notre groupe de chant, qui s'implique dans divers concerts et manifestations : EHPAD, chapelle, anniversaires, commémorations, vous fera découvrir ses chants de marins et autres chansons françaises, il est dirigé par Liliane, avec Claude au synthé et Lydie à l'accordéon.
Téléphone pour renseignements au 02.96.22.00.52 ou 02.96.65.62.92.
Nous recherchons des personnes intéressées pour partager notre passion.

Randonnées

Rendez-vous tous les mardis matin devant la Mairie de Lanvollon à 9 heures (tél 02.96.70.12.55). Randonnée en extérieur le vendredi matin une à deux fois par mois, Tél, pour renseignements au 02.96.20.21.06.

Voyage au Tyrol en septembre 2020

Nous organisons un voyage en car au Tyrol avec le voyagiste ROUILLARD du 21 au 28 septembre 2020.
Pour vous inscrire : 02.96.65.62.92.

Sorties en 2020

- Le 16 Février 2020 : Cabaret Moustache à Rennes avec repas : 95 euros/personne
- Le mercredi 25 et jeudi 26 Mars 2020 : La fête des fleuves à la pointe de la Torche avec déjeuner : 69 euros/personne
- Holiday on Ice à Rennes, spectacle 74 euros/personne Holiday on Ice à Rennes,

Les renseignements seront donnés par Claude et par le club au 06 88 58 65 33

CLUB DES CRAQUELINS DE LANVOLLON

Le club des Craquelins est un club pour les seniors qui habitent Lanvollon ou aux environs et qui souhaitent partager un moment de convivialité le temps d'un après-midi.

Chaque semaine, tous les mercredis après-midi de 14 heures à 18 heures, nous jouons à différents jeux de société (belote, tarot, scrabble, triomino, etc...) ou à la boule bretonne pour les amateurs de boules.

Afin de vous faire découvrir notre club, nous vous convions sans engagement le temps d'un après-midi.

A 16 heures, nous aurons le plaisir de vous servir un goûter avec une participation d'un euro.

Alors dès mercredi prochain, nous vous donnons rendez-vous à la salle récréative de Lanvollon (14 rue St-Yves) à partir de 14 heures.

Contact : Alain SAPIN • 07 81 52 43 37
Geneviève DESOUTTER • 06 31 43 69 81

L'assemblée générale annuelle est prévue le mercredi 15 janvier 2020.

La cotisation annuelle est de 15 euros

JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE
A LA JSL PRIORITÉ À LA FORMATION.

99. Le club de football de Lanvollon entame cette année sa 99ème saison. Un âge tout à fait honorable pour un club qui n'a cessé de grandir et de se développer au fil des années depuis presque bientôt un siècle ! Le club d'aujourd'hui n'a évidemment plus grand-chose à voir avec celui de ses débuts. Tout au long des décennies il s'est étoffé en structures : nous disposons actuellement de 3 terrains, de 2 blocs vestiaires et d'un foyer/secrétariat. Et ces structures sont utilisées à plein car, à ce jour, le club dispose de 380 licenciés dans toutes les catégories d'âge, 28 dirigeants forment le bureau.

290 enfants de 4 à 17 ans composent l'école de football et sont encadrés par 50 éducateurs, pour la plupart formés et diplômés. Pour chaque catégorie, plusieurs entraînements sont organisés chaque semaine et les enfants sont tous très assidus. Le responsable de l'école de foot, Cyril Gouriou, veille à ce que la bonne humeur et un bon état d'esprit animent tous nos petits licenciés.

Jean François Cotton s'occupe de l'équipe minifoot, qui débute à 4 ans. Les U6-U7 puis les U8-U9 sont entraînés respectivement par Mathieu Le Cam, François Xavier Carpentier et Hervé Rousseau. Arnaud Gouriou s'occupe de la catégorie U10-U11, tandis que Mickaël Collet gère les U12. Les U13, quant à eux, sont entraînés par Bruno Pierre.

Chaque dirigeant principal est bien sûr accompagné par d'autres éducateurs dans chaque catégorie. Des parents se sont aussi associés pour aider à l'encadrement.

Le club est aussi très bien pourvu dans les catégories d'âge supérieures, 61 adolescents composant les sections U14, U16 et U18 ; les entraînements sont assurés par Grégory Lefevre pour les U14, Thierry Dubois pour les U16 et Philippe Salmon pour les U18. A noter pour cette catégorie, la qualification au second tour de la coupe Gambardella, l'équivalent de la coupe de France chez les jeunes, qui aura lieu le 5 octobre à Lanvollon avec la réception de Loudéac. Cela faisait maintenant 10 ans que le club n'avait pas présenté d'équipes dans cette compétition.

La vraie nouveauté et grande satisfaction est la création il y a 2 ans d'une section féminine. 80 jeunes filles de 9 à 15 ans viennent s'entraîner

et jouer au football les mercredis et samedis de chaque semaine. Elles sont divisées en 4 catégories : les U9, entraînées par Mathieu Le Méhauté, les U11 entraînées par Lola Simon. Laetitia MENOU s'occupe de la catégorie U13 ; Enfin, Samuel Le Coq et Lionel Hedouin gèrent la section U15. Le football s'ouvre à tout le monde et c'est un réel plaisir de voir « les perruches », comme les appelle affectueusement leur entraîneur, s'amuser sur les terrains.

La partie senior est composée de 3 équipes évoluant en régionale 3, en division 2 et 3 de district. Le staff technique a été remanié cette saison avec l'arrivée de Romain Gicquel, jeune entraîneur de l'équipe première. Anthony HELARY ET Cyril Gouriou s'occupent de l'équipe réserve tandis que le duo Bernard Helary et Ludo Collen entraînent l'équipe C.

Sportivement, l'année ne démarre pas de la meilleure des façons pour les équipes A et B qui ont été battues 2 fois chacune. L'équipe C entame elle son championnat de la façons optimales, avec 2 victoires au compteur.

C'est une vraie satisfaction pour nous, président, éducateurs et membre du bureau, de s'occuper d'un club comme celui de la JS Lanvollon. Le succès que nous connaissons se mesure au grand nombre d'adhésions et nous conforte dans notre volonté, notre ligne de conduite à tenir pour participer au développement physique et mental de tous nos jeunes joueurs. Le club est et restera un club formateur et c'est là que sera notre vraie réussite.

Nous tous, dirigeants, nous vous invitons, à passer nous voir au stade André Poulouin les samedis matin ou après-midi afin que vous puissiez vous rendre compte de l'organisation que nécessite la gestion d'un club de football de cette taille. Notre récompense, nous l'avons chaque semaine quand nous regardons nos enfants s'amuser.

L'évènement futur du club sera bien sûr de fêter dignement les 100 de sa création en 1921. Une belle fête sera organisée au stade à cette occasion où nous tenterons de réunir le plus grand nombre de joueurs ayant participé à la vie et à l'histoire du club.

Sincères salutations à tous les Lanvollonnais !

KOROLLERIEN LANNON
association de danses bretonnes

La reprise des cours animés par Gisèle et les musicien.ne.s s'est faite mi-septembre avec un nombre croissant d'adhérent.e.s.
En plus des cours du mardi soir à 20H30 (salle Locca) pour débutant.e.s et confirmé.e.s, un cours complémentaire aura lieu le mercredi, de 15H30 à 17H00 (salle Locca) plus spécialement destiné aux débutant.e.s, mais également aux confirmé.e.s souhaitant se perfectionner.
Le fest-deiz organisé en février dernier ayant connu un beau succès, nous en referons un en avril 2020.
Outre la préparation des animations « LANVOLLON EN DANSE » programmées en 2020 les mercredis 15 Juillet et 5 Août, nous restons disponibles pour diverses animations (EHPAD, fêtes locales, soirées dans les hôtels pour les touristes…)

Notre site internet : korollerien-lannon.simplesite.com

Gisèle LE FLOCH, Présidente

CHASSEURS DU PAYS DE LANVOLLON

Trente-deux chasseurs, sur cinquante-cinq, ont assisté à l'assemblée générale le dimanche 25 août, sous la présidence de M. Yann GUILLOU, assisté des membres du bureau et en présence de M. Jean Luc GUEGAN, maire de Tressignaux. Le bilan financier présenté par le secrétaire-trésorier, Jean Yves MARTINET permet de maintenir les cartes au tarif de la saison écoulée. Bilan approuvé par l'ensemble des adhérents présents.

Un règlement intérieur a été élaboré, avec les dates de lâchers de volatiles, de battues et les jours et heures de chasse. Un exemplaire a été donné à chaque adhérent, qui devaient se munir d'une photocopie de l'assurance, de la validation de permis, pour la saison en cours, la distribution des cartes s'est faite le dimanche 8 septembre chez Martine à Lannebert. Les cartes d'invitation sont disponibles au PMU, à l'Amuse-Gueule, au Cheval Blanc à Lanvollon ainsi que chez le président à Tressignaux et le secrétaire – trésorier à Lannebert. Des battues sont organisées les dimanches jusqu'au 29 février 2020, sous la responsabilité du président ou d'un membre désigné par écrit. Chaque participant devra se munir d'un gilet fluo et d'une corne, il devra également se conformer aux règles de sécurité énoncées par le responsable de battues. Deux bacs d'équarrissage ont été achetés, ils serviront à recueillir les animaux trouvés morts sur les routes ou dans la nature. Le lieu d'emplacement reste à définir. Une épidémie de gale décime la population de renards, cette maladie n'est pas transmissible à l'homme, par contre elle peut atteindre les animaux domestiques. Ne pas manipuler les cadavres à main nue, par précaution se munir d'une paire de gants.

Le bureau de l'Association des chasseurs du Pays de Lanvollon se compose ainsi : Président d'honneur, Jean EVEN. Président, Yann GUILLOU. Vice-présidents, Yvon CADORET, Roland ROBIAL. Secréraire-trésorier, Jean Yves MARTINET. Suppléant, Yvon TOQUÉ. Membres : Emmanuel PEDRON, Olivier PRIMAS, Antony IGIGABEL et Bernard BLOUIN.

Piégeurs agréés ; Yann GUILLOU, Serge NOGE, Olivier PRIMAS, Daniel CONAN, Jean Yvon PIERRE, Mickaël PARANTHOËN, Pierre Y von OGEL, Yves LUCO

En conclusion de cette assemblée, le président a remercié les maires des communes de Lanvollon, Tressignaux et Lannebert pour leur participation (prêt de salles, subventions, etc...).

COMITE D'ANIMATION DE LANVOLLON

A nouveau de grands succès pour les foires aux puces du 23 juin et du 11 août 2019, 49ème et 50ème éditions. En juin, la fête foraine, le feu d'artifices du samedi soir offert par la mairie, avec la participation du comité d'animation et des sapeurs-pompiers de Lanvollon. Le dimanche la brocante.

Un long week-end de festivités.

En août, les membres du comité avaient décidé de programmer le spectacle le dimanche soir au lieu du samedi soir, et de proposer un repas, en l'occurrence, un jambon à l'os. Malgré les orages de fin d'après-midi, et grâce à la réactivité des bénévoles, des chapiteaux ont été montés rapidement, permettant aux spectateurs de pouvoir apprécier leur repas et de rester pour le spectacle de l'orchestre Oasis, précédé de la chanteuse Beth Yeates.

Pour ces deux incontournables brocantes, des milliers de visiteurs ont parcouru les rues de Lanvollon, des chineurs qui parfois font des centaines de kilomètres.
Des exposants sur près de 4 kilomètres, des particuliers, des brocanteurs, des antiquaires, qui proposent mobilier, mode vintage, bibelots, cartes postales du siècle passé, ou autres objets insolites. L'assurance de trouver son bonheur !
Merci aux habitants riverains du circuit des foires aux puces pour leur compréhension, ainsi qu'à la municipalité pour son aide, à nos sponsors et bien sûr à nos bénévoles pour leur disponibilité et leur dévouement.

19EME RENTRÉE À L'UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE (UTL)

C'est par une conférence sur Mathurin Méheut, artiste éclectique et témoin de son temps, né à Lamballe, que notre nouvelle année « universitaire » a débuté. La 19ème !

L'objectif de notre association est de permettre à chacun d'enrichir ses connaissances et sa culture. Ceci se fait :

- Par un apport extérieur à travers les différentes conférences données par des personnes qualifiées sur des sujets divers et variés (arts, littérature, sciences, santé, géopolitique, histoire, Bretagne…). Entre autres nous recevrons, à Plouha le 30 septembre, Jean Arthuis à l'occasion de notre opération « Portes-Ouvertes » pour une conférence qu'il a intitulée « Brexit : Epreuve de vérité pour l'Europe ». Ces conférences ont lieu le lundi, tous les 15 jours, hors période de vacances, dans l'auditorium de Blanchardeau.
- Par le partage et l'échange au cours des ateliers pendant lesquels des adhérents développent des sujets qu'ils maitrisent et qui les passionnent (l'histoire locale, découverte, littérature, écriture) ou transmettent des savoir-faire réutilisables au quotidien (informatique, généalogie). Soucieux d'enrichir nos propositions, cette année verra se mettre en place deux nouvelles activités, photographie et 7ème art.

Nous organisons également au cours de la saison des sorties et voyages à caractère culturel et aussi naturellement empreints de convivialité.
Un partenariat avec la Passerelle, Scène Nationale de saint Brieuc, nous permet d'offrir à des tarifs préférentiels une sélection de spectacles. Il en est de même pour « les musicales de Blanchardeau » de la période estivale.
Pour étancher votre soif de lecture, nous mettons à la disposition de nos adhérents un large choix de livres à travers notre activité « Tourne Livre »

L'UTL apporte donc une contribution active à la vie culturelle et sociale du territoire.

PRATIQUE

Les activités se déroulent sur le site de Blanchardeau et sont proposées de septembre à juin pendant les périodes scolaires.

L'association s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui ont du temps libre aux heures des activités proposées. Les conférences et ateliers sont librement accessibles à tout adhérent à jour de sa cotisation.
Le programme est distribué régulièrement (document trimestriel, programme de quinzaine, courriels aux adhérents, facebook) . Il est aussi rappelé par voix de presse et est consultable sur le site web : utl-lp.fr

Une adresse mail permet le contact et l'échange : utl.lanvollon.plouha@orange.fr

ENVIRONNEMENT

POURQUOI FAUT-IL CHANGER NOS VIEILLES HABITUDES AFIN DE PRÉSERVER LA VIE SUR TERRE ET COMMENT Y PARVENIR ?

Nous sommes arrivés à un point de non-retour pour le réchauffement climatique. La grande majorité des scientifiques et politiques raisonnables s'accordent à dire qu'il faut réduire la consommation des énergies fossiles « en particulier celle du pétrole », de manière à limiter l'augmentation de la température moyenne de 2°C d'ici la fin du siècle, ce qui est déjà impossible. Cet été 2019 a confirmé que la Terre brûle de plus en plus. Heureusement pour nous, la Bretagne reste encore préservée au niveau climatique. On respire encore bien à Lanvollon !

Galaxie la plus proche de la terre, Andromède située à 2,2 millirads al «année lumière»

Notre problème crucial, c'est de réussir à harmoniser les prises de décision de tous les états et entreprises au niveau planétaire. Pourtant beaucoup de bonnes mesures sont prises au niveau technologique, dans les transports, l'industrie, l'agriculture, les énergies, l'environnement et l'écologie. Le problème du réchauffement climatique est tellement complexe que ça retarde les bonnes actions au niveau mondial. C'est évident qu'il est plus facile d'agir localement. Notre système économique capitaliste qui dirige notre société numérique est aussi très fragile et instable. Les collapsologues les plus pessimistes nous annoncent la fin de ce monde technologique basé sur l'énergie du pétrole en 2025, 2030, 2040… Leurs idées sont intéressantes, mais difficilement applicables dans les grandes villes. C'est bien de penser local, mais il ne faut pas se refermer sur soi-même, il faut aussi penser mondial, ne pas oublier les pays où règne la misère. Le mot « collapsologie » est un néologisme inventé par Pablo Servigne, ingénieur agronome et Raphaël Stevens, expert en résilience des systèmes socio-écologiques. Avec une dizaine de personnes rassemblées autour d'Agnès Sinaï, Yves Cochet est l'un des fondateurs de l'Institut Momentum, dont il est président depuis juin 2014. Momentum est un groupe de réflexion au sujet de l'imminence de l'effondrement de la civilisation industrielle et des moyens à mettre en œuvre pour tenter de réduire son ampleur.

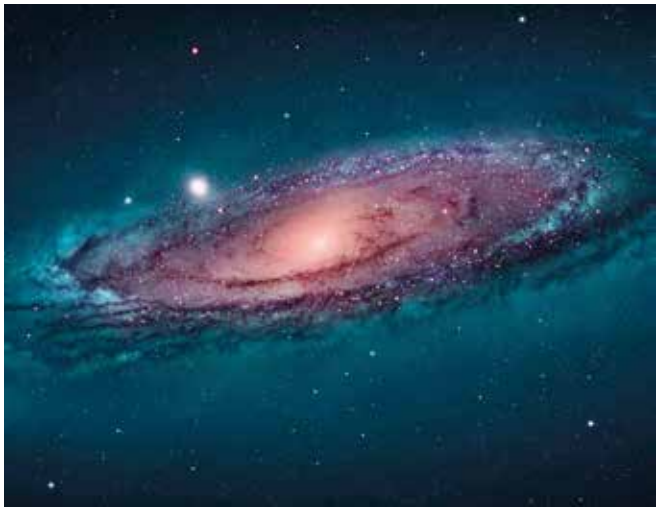

ACV : analyse de cycle de vie. La vie d'un produit comporte sa naissance ; l'extraction des matières premières, sa fabrication, son transport, son installation, puis sa vie ; son utilisation et consommation, puis sa mort ; son élimination et valorisation.

Zoom sur la Terre vue la lune

L'effondrement de notre société moderne pourrait venir aussi du ciel. Par exemple, une simple éruption solaire plus violente que la normale pourrait déstabiliser notre société pour plusieurs années. **En juillet 2012, une éruption solaire a été à deux doigts de plonger la Terre dans le chaos.** Le 23 juillet 2014, deux ans jour pour jour après les faits, la NASA dévoile qu'une tempête solaire gigantesque a eu lieu en 2012 une semaine avant que la Terre ne passe dans cet axe. Selon l'agence spatiale américaine, il s'agirait de la plus grande tempête solaire survenue depuis 150 ans. Lors de ces éruptions, le Soleil éjecte de la masse coronale qui traverse l'espace à une vitesse pouvant atteindre 2500 km/s. Si cette éruption avait eu lieu une semaine plus tôt, la Terre aurait été dans la ligne de mire. La CME « éjection de masse coronale » de juillet 2012 a pu être étudiée en détail car, si elle a manqué la Terre, elle a frappé de plein fouet la sonde STEREO-A (Solar TErrestrial RElations Observatory), un satellite justement chargé d'analyser les vents et les événements solaires et conçu pour

résister à une CME. STEREO-A disposait donc de tout l'équipement nécessaire pour évaluer l'impact de cette éruption. Les données collectées par STEREO-A sont sans ambiguïté. Du jour au lendemain, d'immenses parties du monde auraient été privées d'électricité, de télécommunications, d'internet, des téléphones plongeant l'économie, les transports et les services de santé dans le chaos. Notre société aurait eu à faire à un véritable effondrement pendant 4 à 10 ans. D'après un rapport de l'Académie des Sciences américaines, le coût des dégâts aurait dépassé les 2000 milliards de dollars.

Tableaux comparatifs des différentes sources d'énergie

Technologie utilisée	Éolien	Solaire	Hydraulique	Nucléaire	Charbon	Gaz naturel	Fioul
Emission directe de CO2 (gCO2-eq./kWh)	0	0	0	0	345	272	204
Emission directe de CO2 + ACV (gCO2-eq./kWh)	12,5	55	6	6	1060	730	418

Michel PIERRE

PERSONNEL COMMUNAL

NOS NOUVELLES RECRUES

En mairie

Anne-Claire KEROMNES a pris ses fonctions au 15 juillet 2019 à l'accueil. Elle a en charge l'accueil, l'urbanisme, l'état-civil, les élections, le cimetière et diverses affaires courantes.
Anne-Claire exerçait les mêmes fonctions à la mairie de Sibiril (Finistère) depuis 2012 et souhaitait revenir en Côtes d'Armor, dont elle est originaire.

Sophie LE MAUX a effectué une mission de 3 semaines au mois d'octobre dernier par le biais du Centre des Gestion au service comptabilité. Elle a donné entière satisfaction et a donc été recrutée dans la même fonction depuis le 04 novembre.
Sophie a suivi une formation aux Métiers Administratifs et Territoriaux de mars à juin 2019 dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Elle a durant cette période effectué différents stages, auprès des communes de Plourhan, Tressignaux, Plouha et Pommerit-le-Vicomte.

Pascale LE GOFF pas franchement « nouvelle » puisqu'elle exerce à la mairie depuis 1993 a cependant changé de fonctions. Après 25 ans à l'accueil, l'urbanisme, l'état-civil, les élections et le cimetière, elle est depuis le 1er octobre secrétaire générale après une période transitoire de 6 mois au service comptabilité.

Au service technique

Olivier DALLIER a rejoint l'équipe des services techniques au 14 janvier dernier en tant qu'agent technique polyvalent, contractuel pour 3 mois et stagiaire depuis le 14 avril.
Olivier a exercé précédemment dans le secteur privé principalement en tant que menuisier bois, mais a également de l'expérience en maçonnerie, électricité et plomberie. Il est également pompier volontaire à la caserne de Lanvollon.

Hyacinte LE GUILLOU est actuellement contractuel en tant qu'agent technique polyvalent jusqu'au 31 décembre prochain.
Hyacinte est issu du secteur privé et a exercé en tant que technicien de maintenance dans plusieurs entreprises du département. Ses principaux atouts sont l'entretien, le dépannage et la réparation de machines électriques, mécaniques, hydrauliques et pneumatiques mais il a également de bonnes connaissances dans le bâtiment.

INFOS PRATIQUES

LOTISSEMENT «L'ORÉE DU BOIS»

En quinze mois, 20 terrains à bâtir sur 26 ont trouvé preneur dans le lotissement «L'orée du bois», il reste 6 lots à acquérir pour une superficie de 465 à 689 m².

Les terrains sont libres de constructeur. La mairie est ouverte du lundi au samedi pour vous renseigner sur les modalités d'acquisition.

Ce magazine est un semestriel, il parait deux fois par an.
Pour information, il est à disposition des habitants et visiteurs, et en libre distribution dans les mairies, les sites de Leff Armor, les commerces de proximité. Suite à la signature du Schéma Territorial des Services aux Familles, le dossier principal a pour thème l'Enfance Jeunesse.

MSAP

Permanence MSAP dans votre bureau de poste tous les vendredis matin de 9h à 12h, avec accompagnement aux démarches administratives.
Alicia Geffroy, conseillère en économie sociale et familiale, en charge de la permanence MSAP à la poste de Lanvollon tous les vendredis matin.

Pour que mon déplacement soit efficace

DOSSIER CAF
- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel à 8 chiffres
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition

ASSURANCE MALADIE (AMELI)
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel

ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail
- son mot de passe

DOSSIER MSA
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition
- Une adresse mail et son mot de passe

DOSSIER POLE EMPLOI
- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB si possible

IMPOTS
- Mon identifiant fiscal
- Code confidentiel

MISSION LOCALE
- Ma carte d'identité
- Un CV
- Un RIB

Les horaires

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi après-midi : 9h-12h et 13h45-16h45 (libre accès)

Samedi : 9h-12h (libre accès)

***Vendredi* 9h-12h : accompagnement aux démarches administratives avec une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Alicia GEFFROY**

Familles rurales — LA POSTE

Mise en relation
Accueil, information, orientation
Accompagnement aux démarches administratives
Aide à l'utilisation des services et des outils numériques

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

MSAP de Lanvollon – La Poste
3 Rue Saint-Jacques
22290 Lanvollon

Maison de services au public

Maison de Services Au Public – La Poste de Lanvollon
3 Rue Saint-Jacques, 22290 Lanvollon

INFOS PRATIQUES

ELECTIONS

Ce qui change pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'au 6ème vendredi qui précède de scrutin, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE**

Rappel des règles :

Pour pouvoir voter, un électeur doit prouver son identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

Les électeurs français :

- **Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)**
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Les électeurs ressortissants de l'Union européenne :

- Carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Passeport en cours de validité délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Titre de séjour (en cours de validité)

Les électeurs non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

ETAT CIVIL

MAI JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE 2019

Naissance

- ROBIN Eden Anthony Franck, 14 rue Fardel, le 20 juillet
- COTTON Elouenn Frédéric François, 26 Poulouat, le 7 mai
- NANDJAYE Antoine Guy, 5 impasse du 19 mars 1962, le 1er juillet
- VIROT Emilie, 54 rue du Trégor, le 29 juillet
- MOUTON Théa Adeline, 13 rue Park Huellan, le 3 août
- JEGOU Titouan Alain Gérard, 26 rue de l'Armor, le 13 octobre

Mariage

- CAVELAN Vincent et DUDEK Stéphanie, 2 rue Liors Filoux, le 25 mai 1
- FLEURY Fabien et MICHEL Christelle, 1 impasse de la Boissière, le 31 mai 2
- LE BONNIEC Dominique et LABBE Nicole Elise Andrée Paulette, 5 rue du Colombier, le 15 juin 3
- CABILLIC Marc Pierre Michel et MITCHELL Michelle Margaret 14 rue de Kerhouël, le 14 août 4
- DASPREMONT Yann Laurent Olivier et PERRON Sandrine Emmanuelle Jacqueline PERRON, 5 Petit Kergoat, le 17 août 5
- RUBIO Bernard et POUHAËR Monique Marie Renée, 16 impasse de Kernevez, le 7 septembre 6

Décès

- LARRIVAIN Louise Victorine, 94 ans, veuve de Jean Joseph Louis Marie MEVEL 16 rue Saint-Yves, le 3 juin
- GUéNO Charles Henri, 86 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 1er juin
- KERLEAU Claude Joseph, 77 ans, époux de Geneviève PIROG, 6 rue Georges Le Bonniec, le 20 juillet
- MELUN Richard Claude Marc, 61 ans, époux de Angèle Marie-Thérèse FINK, 7 rue du Commerce, le 14 juillet
- HOUEROU Mauricette Françoise Yvonne, 82 ans, veuve de Guy Louis Marie BOULIOU, 1 rue des Prés, le 17 juillet
- PERROT Yves Joseph Marie, 66 ans, célibataire, Cité Bel Air, le 17 juillet
- KERNEIS Lionel Michel David, 43 ans, célibataire, 24 Ter rue du Trégor, le 20 juillet
- JOUAN Alexis Pierre Marie, 95 ans, veuf de Sophie BUTTER, 24 rue de la Gare, le 21 août
- GAIGNET Robert Armel Claude, 86 ans, époux de Michèle GUILMOT, 15 bis rue Sainte-Anne, le 28 août
- MENARD Charles Henri, 90 ans, 16 rue Saint-Yves, le 21 septembre
- PRIGENT Marie Louise, 68 ans, 15 rue Sainte-Anne, le 5 octobre
- HAUCOLAS René Yves Victor Joseph, 87 ans, veuf de Jane Marie Orence GUILHEMPEY, 16 rue Saint-Yves, le 23 octobre
- JOUAN Marie-Louise Célina, 92 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 17 novembre
- JONCOUR Yvette Marie Thérèse, 90 ans, veuve de Roger Mathurin CADEC, 20 rue Georges Le Bonniec, le 28 novembre

1

2

3

4

5

6

CIS
LANVOLLON
SAPEURS POMPIERS